



Vereniging van Inheemse Dorpshoofden in Suriname  
Association of Indigenous Village Leaders of Suriname



lepé - Instituto de Pesquisa e Formação Indígena



## **3<sup>ème</sup> Rencontre Transfrontalière des Peuples Amérindiens du Brésil, de la Guyane française et du Suriname**

### **RAPPORT**

**7 au 10 décembre 2010**

**Galibi, Suriname**

## COORDINATION ET RÉALISATION



## PARTENAIRES



## PROJET

“Construire un réseau d'expériences et des projets durables pour l'avenir des populations amérindiennes, dans le Plateau des Guyanes »

**Rédaction: Marcia Nogueira Franceschini**

**Collaboration : Decio Yokota**

**Photos: Milton Kam, Ana Paula Nóbrega da Fonte, Simone de Cássia Ribeiro**

## SOMMAIRE

<b>PRESENTATION</b> .....	<b>4</b>
<b>LES OBJECTIFS DE LA RENCONTRE</b> .....	<b>6</b>
<b>PROGRAMME</b> .....	<b>7</b>
<b>OUVERTURE CÉRÉMONIELLE</b> .....	<b>9</b>
<b>OUVERTURE</b> .....	<b>10</b>
<b>PRESENTATION DES GROUPES DE TRAVAIL</b> .....	<b>11</b>
THEME 1- LES TERRES INDIGÈNES ET LEUR GESTION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE.....	11
THÈME 2- LES PROBLÈMES SOCIAUX DANS LES COMMUNAUTÉS INDIGÈNES: LES DROGUES, L'USAGE ABUSIF DE L'ALCOOL ET LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES .....	19
THEME 3 – LES LANGUES INDIGÈNES, L'ÉDUCATION ET L'AVENIR DE LA JEUNESSE .....	28
<b>DISCUSSION SUR L'ORPAILLAGE EN SEANCE PLENIERE</b> .....	<b>37</b>
<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>41</b>
<b>ANNEXE 1</b> .....	<b>42</b>
<b>LISTE DES PARTICIPANTS</b> .....	42
<b>ANNEXE 2</b> .....	<b>46</b>
<b>TEXTE BASE</b> .....	46
<b>ANNEX 3</b> .....	<b>60</b>
<b>RÉSOLUTION SUR L'ORPAILLAGE</b> .....	60



Présentation culturelle pendant l'ouverture

La **VIDS - Vereniging van Inheemse Dorpshoofden in Suriname** (Association of Indigenous Village Leaders of Suriname) en partenariat avec **l'Iepé - Instituto de Pesquisa e Formação Indígena** a promu la 3ème Rencontre Transfrontalière des Peuples Autochtones du Brésil, de la Guyane française et du Suriname, qui a eu lieu entre le 7 et le 10 décembre 2010. L'événement a été réalisé aux villages Christiaankondre e Langamankondre, à Galibi, Suriname, région frontière avec la Guyane française.



L'événement a été suivi par plus de cent personnes, y compris des représentants des ethnies Apalai, Galibi, Galibi-Marworno, Kali'na, Karipuna, Lokono, Tiriyo/ Trio, Wajãpi, Wayana et des représentants des organisations indigènes et des institutions gouvernementales du Brésil, de la Guyane française et du Suriname. Ce rapport a pour objectif de décrire les activités réalisées dans le cadre de cette rencontre.

La Troisième Rencontre Transfrontalière suit deux événements précédents: la réunion de travail pour l'articulation en réseaux des acteurs de la région transfrontalières des trois pays (qui a eu lieu en 2008, à l'Amapá , Brésil) et la Deuxième Rencontre Transfrontalière des Peuples Amérindiens du Brésil, de la Guyane française et du Suriname, qui s'est tenue à Saint-Georges de de l'Oyapock – Guyane française, en 2009 en présence de 53 et de 170 participants, respectivement. La rencontre 2010 a été inédite puisqu'il s'agit du premier événement international, promu par une organisation indigène, ayant lieu dans un village au Suriname. Elle a aussi conclu un cycle de rencontres transfrontalières qui se sont tenues aux trois pays de la région, avec le soutien de la Rainforest Fondation de la Norvège.

L'événement a été précédé par une réunion préparatoire tenue en septembre 2010 à São Paulo, avec la participation de représentants de l'Iepé, de l'Observatoire de l'Homme et de l'Environnement – CNRS (hôte de la rencontre 2009) et de la VIDS.

Face au nombre élevé de participants et à la diversité des langues utilisées, les présentations ont été réalisées notamment en trois langues: le Portugais, le Français et le Sranantongo. La dynamique adoptée consistait à réunir les participants indigènes dans des Groupes de Travail selon leurs langues maternelles, leur ethnie ou pays, ce qui a permis la création des espaces favorables à l'expression de leurs idées, regards et avis. Malgré la lourdeur de cette procédure, qui exigeait beaucoup de patience face au temps requis pour les traductions, ce format a rendu possible un meilleur accompagnement des débats et une participation plus active des représentants indigènes, y inclut des groupes minoritaires.



**Photo officielle des participants**

Plusieurs ont été les activités mises en place dans le cadre de cette rencontre. Des Groupes de Travail, des sessions plénières et des présentations thématiques et culturelles ont été donc réalisées. Les quatre principaux thèmes qui seraient l'objet des discussions ont été définis lors de la Deuxième Rencontre. Sont-ils :

1. Les Terres Indigènes et leur gestion socio-environnementale;
2. Les problèmes sociaux dans les communautés indigènes : les drogues, l'usage abusif de l'alcool, la violence contre les femmes ;
3. Les langues indigènes , l'éducation et l'avenir de la jeunesse;
4. Le changement climatique, ses effets sur les communautés indigènes et les mécanismes internationaux (qui n'a pas pu être abordé à cause d'une contrainte de temps disponible).

Afin d'alimenter les discussions et les séances de travail, un support écrit portant sur tous les thèmes a être abordés été élaboré en trois versions : en Français, en Portugais et en Sranantongo, chaque participant ayant reçu un document-base.

Parmi les activités à mettre en place, la continuité des discussions relatives aux impacts de l'orpaillage dans les territoires et sur les populations amérindiennes et l'élaboration d'un manifeste portant sur ce sujet étaient prévues. Ce document doit être diffusé dans toute la région.

La Troisième Rencontre Transfrontalière des Peuples Amérindiens du Brésil, de la Guyane française et du Suriname donne séquence au travail de renforcement de l'articulation en réseaux des communautés amérindiennes de la région transfrontalière. Elle a pour objectif principal de contribuer à l'établissement d'un réseaux des populations indigènes et d'autres acteurs concernés par la question (organisations indigènes, environnementales et institutions gouvernementales), pour qu'ils puissent s'organiser et donc faire face aux défis qui



**Le centre communautaire**

s'imposent aux communautés, afin de respecter leurs intérêts et d'assurer l'accomplissement de leurs droits. Pour cela, des efforts communs sont engagés dans le sens de rendre plus fréquent le contact de tous ces acteurs et ainsi de promouvoir l'échange d'expériences, d'informations et d'encourager la réflexion et l'élaboration des propositions pour confronter les problématiques qui se posent aux peuples autochtones qui occupent la région.

La Troisième Rencontre Transfrontalière a envisagé de:

- Promouvoir la rencontre des peuples amérindiens qui habitent le Plateau des Guyanes;
- Promouvoir l'échange d'expériences, l'identification des enjeux, des défis qui s'imposent à ces peuples. Viabiliser d'ailleurs une meilleure connaissance des réalités de ces peuples dans d'autres pays;
- Discuter et élaborer des propositions envisageant le renforcement de l'articulation régionale et transfrontalière des peuples amérindiens qui habitent la région, des organisations qui travaillent en faveur de leur cause et des institutions gouvernementales;
- Achever l'élaboration d'un manifeste sur l'orpaillage portant sur ses effets néfastes et détaillant les revendications de la part des communautés indigènes qui subissent les impacts de cette activité. Les discussions sur ce sujet avaient été commencés au cours de la deuxième rencontre transfrontalière.

Mardi 7 décembre 2010	
18.00	Mots de bienvenue de la part de: Kapitein Ricardo Pané, président VIDS et du cacique de Christiaankondre, Galibi Décio Yokota, Secrétaire Exécutif de l'Iepé
18.30	Présentation individuelle des participants
20.30	Présentation culturelle (Mutusji)
Mercredi 8 décembre 2010	
09.00	Ouverture Cérémonielle
09.10	Introduction et objectifs de la rencontre
	Introduction sur l'Iepé (Décio Yokota)
	Introduction sur la VIDS (Ricardo Pané)
	Objectifs de la rencontre
	Présentation de la méthode (dynamique) de la rencontre
11.30	Petit rappel des rencontres antérieures
12.00	Présentation des groupes de travail et des thèmes à aborder
	Thème 1 - Les Terres Indigènes et leur gestion socio environnementale Thème 2 - Les problèmes sociaux dans les communautés indigènes: Les drogues, l'usage abusif d'alcool, la violence contre les femmes Thème 3 - Les langues indigènes, l'éducation et l'avenir de la jeunesse Thème 4 - Le changement climatique: les effets dans les communautés autochtones et les mécanismes internationaux Thèmes spécifiques: Les peuples non contactés ; Les impacts des projets d'infrastructure ; Le mouvement indigène dans les trois pays (*)
13.00	Déjeuner
14.30	Groupe de Travail 1 – Les Terres Indigènes et leur gestion socio environnementale
15.30	Séance plénière et discussion sur le GT 1
Jeudi 9 décembre 2010	
08.30	Résumé du premier jour
08.30	Groupe de travail 2 – Les problèmes sociaux dans les communautés indigènes: Les drogues, l'usage abusif d'alcool, la violence contre les femmes
10.00	Séance plénière et discussion sur le GT 2
12.30	Déjeuner
14.00	Groupe de Travail 3 – Les langues indigènes, l'éducation et l'avenir de la jeunesse
16.00	Séance plénière et discussion sur le GT 3
Vendredi 10 décembre 2010	
08.30	Résumé du deuxième jour
9.00	Discussion sur l'orpaillage et l'exploitation minière
11.00	Présentation des recommandations de la rencontre précédente
12.00	Discussion en séance plénière
13.00	Déjeuner
14.30	Poursuite des discussions
15.00	Considérations finales et approbation du manifeste sur l'orpaillage
16.00	Clôture de la rencontre Discours de clôture de la part de l'Iepé Discours de clôture de la part de la VIDS
20.00	Présentation culturelle

(\*) Face à la nécessité d'approfondir les discussions au sein des Groupes de Travail, le thème 4 et les thèmes spécifiques n'ont pas pu être abordés au cours de l'événement à cause du manque de temps disponible.



Ouverture cérémonielle



Déjeuner

L'ouverture de la Troisième Rencontre Transfrontalière a eu lieu dans le centre communautaire du village Galibi, Suriname, avec les mots de:

- **Loreen Jubitana**- Directrice de la VIDS
- **Ricardo Pané**- Président de la VIDS et chef du village Christiaankondre, Galibi
- **Décio Yokota**- Secrétaire exécutif adjoint de l'Iepé- Instituto de Pesquisa e de Formação Indígena



**Loreen Jubitana et Ricardo Pané- VIDS**

Après les mots souhaitant la bienvenue, tous les participants ont été invités à faire une brève présentation, ce qui a été suivi par une manifestation culturelle du groupe Mutusji



**Quelques présentations des participants**

Avant le début des discussions, le chef **George Labonté**, du village "Espérance" (Palikur, à St. Georges de l'Oyapock) a fait une petite prière souhaitant la réalisation des discussions riches à tous les participants.

Ensuite, le cacique **Ricardo Pané**, a fait un discours où il racontait de façon succincte l'historique de la VIDS, l'association qui représente les leaders indigènes du Suriname depuis 1992. Il a également énuméré les activités réalisées jusqu'à présent, comme par exemple la démarcation des terres indigènes à Lest, à l'Ouest dans la région de l'Wayambo et détaillé les limites qu'ils doivent affronter, comme le manque de personnel et



**George Labonté**

les difficultés liées aux procédures de démarcation des terres face, premièrement, à l'ampleur du territoire du Suriname et, deuxièmement, au fait que les villages soient trop dispersés. Le président de la VIDS a encore fait part de sa satisfaction d'accueillir l'événement puisque le Suriname ne reconnaît pas les droits territoriaux des peuples amérindiens et la présence des délégations du Brésil et de la Guyane française pourrait donc encourager la prise de mesures dans ce sens-là et ainsi contribuer dans leur lutte. Parmi les succès de l'organisation, M. Pané a mentionné le fait d'avoir réussi à déposer plainte à la Cour Inter-américaine des Droits de l'Homme (CIDH) en 2007. Suivant la procédure adoptée par le peuple *Saramaca*, qui a lui soumis une demande de reconnaissance, de démarcation et d'homologation du territoire traditionnellement occupé, ayant obtenu un avis favorable de la part de cette instance internationale, la VIDS a fait appel au nom de huit communautés du Marowijne Bas afin d'obtenir une reconnaissance pareille. Sa demande a été considérée admissible par la CIDH.

M. Pané a aussi fait référence à d'autres succès, comme la récente élection de deux membres de la VIDS au parlement du Suriname, ce qui, d'après lui, alimente des espoirs quant à la mise en place de changements en faveur des peuples autochtones dans le pays.

Après une brève présentation sur l'lepé, ses missions et lignes de travail, M. **Décio Yokota** a énuméré les objectifs de la rencontre, à savoir : avoir l'opportunité d'une rencontre des leaders indigènes des trois pays, avoir un espace d'échange d'expériences et d'informations ; avoir un espace de discussion sur les problématiques communes et spécifiques des représentants; avoir une meilleure connaissance des réalités des communautés amérindiennes dans d'autres pays, réfléchir et discuter des questions et des propositions à être adressées aux gouvernements des pays respectifs. Cela a été suivi par un rappel succinct sur les rencontres précédentes, ses objectifs et réalisations.

A la fin de ces présentations, quelques questions de la part du public ont été posées, ce qui a renforcé la création d'un espace de discussion. Le début des travaux en groupe s'est tenu dans l'après-midi. Les points soulevés sur chaque thème abordé sont présentés ensuite.

## Theme 1- les terres indigènes et leur gestion socio-environnementale

**Mercredi, 8 décembre 2010**

Afin de discuter ce sujet, cinq groupes de travail ont été créés selon les langues : Wayana, Tiriyo, Sranantongo, Portugais et Français. Après le débat au sein des groupes, une session plénière a été faite. C'était l'occasion pour chaque groupe de présenter les points abordés, les conclusions et les recommandations.

### Groupe de Travail en Portugais

(Représentants des peuples amérindiens de l'Oiapoque et Wajãpi)

*Présentateur: Paulo Silva, Galibi Marworno (chef du village Kumarumã, Oiapoque)*

Paulo Silva a mentionné les questions soulevées par son groupe. D'abord, il a fait point sur les défis auxquels les peuples amérindiens doivent faire face en matière de reconnaissance légale des droits territoriaux. Il a ensuite souligné l'importance d'avoir des terres indigènes démarquées, puisque après la démarcation de ses aires d'occupation, les communautés indigènes peuvent réaliser leurs activités traditionnelles (de chasse, de pêche, de cueillette et des production agricole visant leur subsistance), essentielles pour leur survie. Cette reconnaissance les permet d'ailleurs à contribuer à la surveillance et à la protection du territoire, inhibant les invasions de la part des non-indigènes qui souvent habitent les zones environnantes, mais qui viennent aussi d'autres parties du pays.



Paulo Silva a ensuite fait un brève rappel historique sur la démarcation des terres indigènes des peuples Galibi-Marworno et Karipuna, une procédure lourde dont le début remonte à 1973 mais qui a finalement permis la reconnaissance, la démarcation et l'homologation de l'aire en 1992. Avec cet exemple il a fait part du soutien que son groupe présentait aux frères du Suriname, qui poursuivent leur lutte pour la démarcation des territoires qu'ils occupent.

## Groupe de Travail en Tiriyo

(Représentants des peuples amérindiens du Parc du Tumucumaque et du Suriname)

*Présentateur: Mitore Cristiana Tiriyo Kaxuyana (de la mission Tiriyo)*

Après avoir manifesté leur souhait et leur soutien au sujet de la reconnaissance des droits territoriaux des peuples amérindiens du Suriname, Mitore a souligné qu'au-delà de la reconnaissance de ses droits sur la terre, les communautés indigènes doivent avoir les services de santé et d'éducation de qualité assurés. Elle a aussi rappelé le droit des



indigènes à occuper les terres de ces ancêtres et qu'ils ne revendiquent rien que la reconnaissance de ce droit, c'est-à-dire, qu'ils ne demandent pas d'autres territoires. A titre d'exemple, elle a fait référence au contexte des tiriyo du côté brésilien, qui ont eux-mêmes identifié leur territoire. Ils considèrent l'aire délimitée suffisante pour leur peuple. Néanmoins, Mitore a souligné le manque des signaux qui rendent visible cette démarcation, et a demandé soutien de la part des participants pour que cela soit fait.

## Groupe de Travail en Sranantongo

(Représentants des peuples amérindiens du Suriname)

*Présentateur: Theo Jubitana ( de Hollandse Kamp)*

D'après Theo Jubitana, au Suriname il n'y a pas de reconnaissance des droits territoriaux de peuples amérindiens, mais leur lutte dans ce sens est ancienne. Selon lui, dans la région Maroni, les procédures pour la reconnaissance des droits territoriaux des Lokono et des Kali'na ont été engagées par l'association KLIM, qui, en plus d'identifier et délimiter les aires occupées par huit communautés, a mené une étude portant sur l'histoire et l'usage traditionnel de celles-ci et est en train de promouvoir des consultations sur le thème de gestion territoriale. L'association a aussi fait appel à la Cour Inter-américaine des Droits de l'Homme afin de voir reconnu, par l'État du Suriname, le droit collectif d'occupation par les peuples amérindiens du Maroni Bas et, par



conséquent, des autres peuples autochtones existants au Suriname. Le groupe attend le jugement de cet appel, avec l'espoir qu'il soit réalisé entre 2011 et 2015.

Encore en matière de la création d'un cadre juridique portant sur les droits territoriaux, Theo a fait part d'un refus de la VIDS au sujet d'autres propositions faites par le gouvernement. Les leaders indigènes ont rejeté d'autres actions, acceptant seulement la reconnaissance légale des droits d'occupation du territoire qu'eux-mêmes puissent identifier. A ce propos, il a souligné les implications positives de cette procédure, telles que la participation aux profits de l'exploitation des ressources naturelles existantes dans le territoire, comme, par exemple, les ressources minérales.

### **Groupe de Travail en Wayana**

(Représentants des peuples amérindiens du Parc du Tumucumaque, de la Guyane française et du Suriname)

*Présentateur: Cecília Apalai*

Tout d'abord Cecília a souligné l'importance de pouvoir discuter le sujet et d'échanger des informations et expériences avec ses frères. Elle a commencé sa présentation en mentionnant la lutte des Wayana du Parque Indígena do Tumucumaque,

qui ont réussi à avoir son territoire reconnu par le gouvernement. Elle a ensuite détaillé que le succès obtenu difficilement pourrait être atteint individuellement, ce que rendrait évident la nécessité de compter avec le soutien et

l'union des représentants amérindiens et d'autres acteurs. D'après Cecilia, la surface actuelle des Terres Indigènes où elle habite est considérée suffisante, mais la communauté craint des changements futurs des limites du territoire de la part du gouvernement ou les effets d'une croissance démographique, qui peuvent amener à un manque des terres nécessaires pour que son peuple puisse reproduire ses modes de vie traditionnels.



En ce qui concerne la situation des Wayana de la Guyane française, Cecilia a témoigné leur volonté d'avoir leur territoire démarqué et agrandi, condition indispensable pour qu'ils puissent continuer à réaliser ses activités de chasse, pêche et cueillette et aussi assurer un territoire suffisant pour les futures générations. Une situation pareille est observée au Suriname, où les amérindiens n'ont aucun droit territorial admis. Sauf pour les Wayana du Brésil, ce peuple indigène sont constamment confronté à des invasions de la part des non-indigènes, surtout par des chercheurs d'or brésiliens. Ils doivent également faire face à des défis comme la pollution de l'eau (due notamment au mercure employé lors des activités d'orpillage), qui ne peuvent plus être consommées. Les Wayana ont ensuite fait un point sur le manque de soutien de la part même des leaders indigènes, puisque certains chefs de villages seraient eux engagés dans des activités d'orpillage. Face à cela, ils ont demandé le soutien des partenaires dans cette lutte.

## Groupe de Travail en Français

(Représentants des peuples amérindiens de la Guyane française)

*Présentateur: Florencine Edouard, de la FOAG*

Florencine a commencé avec une observation sur le caractère technique de sa présentation, basée sur un document préalable élaboré sur ce sujet. Elle a d'abord commenté la complexité de la problématique foncière en Guyane française, un Département Outre Mer (DOM) français, qui serait intimement liée à des facteurs politiques. D'après Florencine, en 1987 on vérifie une évolution de la question territoriale avec la création d'un décret (n° 87267 du 14 avril) reconnaissant les droits territoriaux des communautés qui obtiennent ses moyens de subsistance à partir des ressources forestières. A ce moment, les ZDUs (Zones de Droit d'Usage),



Florencine Edouard

correspondantes aux terres occupées par des peuples autochtones de la Guyane française, ont été créées assurant, ainsi le droit d'exploitation des ressources naturelles. Jusqu'à 1996, treize ZDUs ont été créées, parmi lesquelles 12 ont été désignées aux peuples amérindiens et une partagée par une communauté indigène et une communauté *bushinenge*. Toutefois, malgré, la garantie d'usufruit du sol par une partie des peuples amérindiens, les ZDUs ne les confèrent pas le droit de possession des terres.

Encore en matière des aspects juridiques des procédures de reconnaissance des droits territoriaux indigènes en Guyane française, Florencine a évoqué deux articles du code national français (R.170-56 e R.170-58) et un Décret (D.34) qui reconnaîtraient un status différencié aux peuples autochtones, garantissant des droits propres de caractère collectif qui les distinguent du restant de la société française. Néanmoins, l'adoption récente d'une mesure juridique, traduisant la volonté de certains politiciens, membres des gouvernements locaux, demandait la révocation de cette reconnaissance, constituant donc une menace au droit collectif à la terre. Selon cette disposition, l'État ne serait pas en mesure d'attribuer des terres sauf aux personnes physiques, ce qui empêche la cession des terres reconnues en tant que propriété collective d'un peuple.

Face aux enjeux de reconnaissance et au manque et difficulté de dialogue avec le gouvernement français, les peuples de la Guyane française appellent à des textes internationaux et ses articles, comme, par exemple, l'article 26 de la déclaration des Nations Unies sur les Peuples Indigènes et Tribaux (ratifiée par la France en septembre 2007) et les articles 14-2, 14-3 et 18 de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), qui porte sur les droits des peuples indigènes (dont la France n'est pas signataire).

Florencine a insisté sur l'existence d'une vraie volonté des communautés amérindiennes en maintenir leur intégrité ethnique, culturelle, spirituelle et a souligné que la transmission de ses savoirs et patrimoine peut être faite à travers un travail associatif entre les peuples. Elle a d'ailleurs signalé que le manque d'attention à ces droits peut et amène à la division et à la diminution des terres indigènes, ce qui ne représenterait qu'une manière en plus de l'État français de gagner de l'argent.

Elle a fini sa présentation disant que les peuples autochtones de la Guyane française demandent du respect à ces droits tel que décrits dans la Déclaration des Nations Unies et sollicitent la signature, par la France, de la Convention 169 de l'OIT. Florencine a cité aussi l'exemple du peuple Kanak, de la Nouvelle Calédonie, qui a réussi à obtenir sa reconnaissance de la part de l'Etat français après avoir pris en armes.

### Points soulevés par les participants durant la plénière sur le thème 1

Après toutes les présentations au sujet des discussions faites au sein des Groupes de Travail, un débat a été ouvert en session plénière. Parmi les questions soulevées:

- **Bernadette Franceschini**, de l'Iepé, a fait une remarque quant aux impacts des invasions par des chercheurs d'or, soulignant que dans les terres indigènes de l'Amapá et du nord du Pará on ne vérifierait pas des cas de menaces plus sérieuses ou des meurtres, comme on peut voir dans d'autres régions du Brésil, du Suriname ou de la Guyane française.

- **Carla Madsian**, de la VIDS, a précisé que la menace est réelle au Suriname et en Guyane française et a ajouté que les cas de violence s'intensifient.

- **Paulo Roberto Silva**, de l'Oiapoque, a précisé les moyens d'entrée des chercheurs d'or et les conséquences que les amérindiens doivent subir. Il a dit qu'en plusieurs occasions, les chercheurs d'or viennent avec leurs familles, des hommes, femmes, enfants, dans des conditions extrêmement précaires, pouvant même être morts pendant le voyage. Ce danger ne serait pourtant suffisant pour inhiber l'arrivée des nouveaux chercheurs d'or. M. Paulo a aussi dit que l'accès en Guyane française a été rendu plus facile avec la construction de la BR 156 et que les chercheurs d'or peuvent également venir à travers les forêts constituant, ainsi une menace aux population indigènes qui habitent la région.



- **Roselis Mazurek**, de la The Nature Conservancy Brésil, a fait une observation sur l'entrée des chercheurs d'or et de leur facilité d'accès au Suriname, soulignant aussi l'imminence des conflits violents. D'après Roselis, la situation limite avec les Wayana en ce qui concerne la présence des chercheurs d'or peut aller hors de contrôle dans le cas d'un crime commis n'importe par quelle partie. Elle a cité comme exemple un éventuel meurtre d'un représentant indigène par un chercheur d'or, ce conduire à une réaction entraînant tout le village, et, par la suite, un conflit généralisé. Elle a

fini son intervention défendant le besoin d'une prise en compte urgente de ces questions par les décideurs politiques et l'adoption des mesures visant à réduire le problème.

- **Florence Edouard**, de la FOAG, a souligné que la problématique de l'orpaillage ne devrait pas être traitée à la légère, il s'agit d'une question sérieuse et complexe qui touche les trois pays. D'après Florence, plusieurs politiciens sont impliqués dans des activités d'exploitation minière, en citant, à titre d'exemple, un politicien qui a proposé la légalisation de l'activité en Guyane française. Elle a également dit que la FOAG a déposé une plainte en 2007 sur les impacts de la contamination par le mercure, un problème transnational, car ses conséquences vont au-delà des frontières politiques, affectant toutes les rivières de la région. Cependant, jusqu'au présent ils n'ont pas reçu une réponse de la part du gouvernement. Ainsi, elle propose une action en collaboration par les trois pays, demandant le renvoi d'une plainte conjointe auprès de la Cour Inter-américaine des Droits de l'Homme ou de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.



## SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS SUR LE THÈME 1: LES TERRES INDIGÈNES ET LEUR GESTION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE

**A partir des présentations en séance plénière les points suivants ont été identifiés:**

- Nos terres sont à nous. Il s'agit des terres où depuis des siècles nous habitons, utilisons et gérons. Nous ne voulons pas les terres des autres, mais la reconnaissance des territoires que nous avons hérités de nos ancêtres et c'est notre droit;
- La reconnaissance de notre droit à la terre et d'autres droits des peuples autochtones est essentielle à notre survie en tant que peuple autochtone, comme un collectif avec une identité, une culture et des modes de vie propres à nous
- La reconnaissance juridique de nos territoires nous donne la sécurité à gérer et à utiliser les ressources naturelles pour survivre et vivre comme nous le voulons;
- Nous avons besoin de délimiter nos terres à partir de nos propres principes et de mettre des signalétiques visibles aux yeux de tous, pour que tout le monde sache où nous vivons et les limites du territoire que nous occupons ;
- Nous avons le droit d'utiliser et de gérer nos terres en fonction de nos propres principes,
- Nos peuples et nos terres sont menacées. Les menaces les plus graves dans les trois pays sont les suivantes:
  - L'absence ou l'insuffisance de protection juridique de nos droits;
  - Les invasions de la part des chercheurs d'or et des exploitants de bois. Dans d'autres états du Brésil, des leaders et des représentants indigènes sont menacés lors des protestations contre les invasions. Cette menace peut devenir aussi réelle pour nos communautés. Nous ne recevons pas de protection suffisante ou de soutien de nos gouvernements ;
  - La pollution de l'environnement dans nos terres, en particulier l'eau due aux activités d'orpaillage menées dans nos territoires ou dans les zones environnantes compromet notre environnement et notre qualité de la vie;

**Les solutions identifiées sont:**

La reconnaissance juridique de nos droits territoriaux et d'autres droits;

- Le respect de ces droits par les institutions gouvernementales et par d'autres institutions, tels que

définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les Peuples Indigènes et Tribaux

- La ratification de la Convention 169 par les gouvernements de la France et le Suriname;
- La poursuite du processus de démarcation des terres indigènes, pour laquelle nous avons besoin de soutien;
- Nous avons besoin de poursuivre la collaboration et l'échange d'informations et d'expériences entre les populations autochtones. Nous avons beaucoup appris lors de ces réunions et nous devons continuer à adopter telles pratiques;
- Nous avons besoin de faire appel à des mécanismes internationaux, tels que la Commission Européenne des Droits de l'Homme et la Cour Inter-américaine des Droits de l'Homme, afin que nos droits soient garantis.

Nous avons également conclu que la solidarité entre nos frères est grande. Les groupes ont dit qu'ils veulent soutenir les uns les autres, en particulier en ce qui concerne la lutte des peuples indigènes au Suriname, en faveur de la reconnaissance de leurs droits territoriaux.



**Affiche de l'événement**

## Thème 2- Les Problèmes Sociaux Dans Les Communautés Indigènes: Les Drogues, L'usage Abusif De L'alcool Et La Violence Contre Les Femmes

**Jeudi, 9 décembre 2010**

Étant donné le départ d'une grande partie de la délégation de la Guyane française, pour les discussions sur ce sujet seulement quatre Groupes de Travail ont été créés, dans les langues: Wayana, Tiriyo, Sranantongo, et Portugais/Français. La traduction du Portugais au Français a donc été faite à l'intérieur de ce dernier groupe. A la fin des discussions, une séance plénière, dans laquelle les synthèses des travaux et les conclusions portant sur le thème a été faite.

### Groupe de Travail en Sranantongo

*(Représentants des peuples amérindiens du Suriname)*

*Présentateur: Kapitein Roberto Joghi (de Donderskamp)*

Premièrement Kapitein Joghi dit que plusieurs communautés indigènes confrontent des problèmes avec l'usage de drogues, desquels les hommes et les femmes sont victimes. Il a deuxièmement fait un lien entre ces problèmes et la perte de l'autorité traditionnelle, qui empêche une prise de contrôle des leaders sur ces questions.

D'après lui, face à cette incapacité, les leaders souvent recourent à des agents externes et considèrent positive l'installation éventuelle d'un poste de police à l'intérieur ou aux environs des villages. Toutefois, la question s'avère trop complexe, même après l'intervention des gendarmes, car dans des nombreux cas, les familles font des protestations lors qu'un usager ou un trafiquant est arrêté. Le groupe a aussi mentionné le besoin de soutien de la part de la communauté aux actions de la police comme, par exemple, en élaborant un code de conduite à l'intérieur des villages. Une deuxième alternative consisterait à exercer un contrôle à partir de la source de la drogue.

Ensuite, Kapitein Joghi a énuméré les conséquences de l'usage de drogue, comme l'augmentation de la criminalité, par exemple, la multiplication des cas de vol et des meurtres. Il a également dit que l'usage des drogues stupéfiantes peut conduire à une déstructuration des familles et à un retard scolaire des jeunes usagers. Face à cela,



son groupe propose de mener des campagnes d'information dans les écoles et villages, ainsi que la création d'associations sportives qui empêcheraient les jeunes de rester sans rien faire pendant longtemps. L'élaboration des affiches publicitaires, de images qui véhiculent l'information de façon visible et facile à comprendre le pourquoi de ne pas faire l'usage de drogues a été suggéré.

En ce qui concerne le problème de la violence contre les femmes, Kapitein Joghi a mentionné l'existence de la violence faite non seulement par les hommes mais aussi par les femmes, et a également souligné qu'en plus de la violence physique, de nombreuses femmes sont aussi insultées verbalement. En outre, son groupe considère que la transmission des maladies vénériennes de leur mari est aussi une violence contre les femmes.

Comme solution, le groupe a souligné le rôle de l'éducation, non seulement à l'école mais aussi à la maison. Il doit y avoir coopération entre les écoles, les familles, les organisations locales et les jeunes, afin que chacun soit conscient de ce problème.

Les mots de Kapitein Joghi ont été complétés par les interventions suivantes:

- **Lawrence Anselmo**, du Guyana, a souligné que, dans certains villages en son pays les chefs du village peuvent avoir le pouvoir de police, afin d'aider à prévenir ces types de problèmes. Il suggère, ainsi, que la police s'en charge de la formation des personnes dans les communautés qui pourraient soutenir les chefs dans le maintien de la stabilité. Il a ajouté encore que la violence se produit non seulement de la part des hommes, mais qu'il y a aussi des cas où les femmes attaquent les hommes.

- **Ricardo Pané**, de Galibi, a souligné que le problème de la drogue ne se limite pas au contexte des peuples autochtones, il est en effet un problème mondial. Il a également rappelé que la violence contre les femmes est souvent motivée par la jalousie. Enfin, il a déclaré qu'il ne soutient pas la création de postes de police dans les villages, et qu'il considère plus approprié de promouvoir des campagnes d'information accessibles aux jeunes, en soulignant l'importance du rôle joué par la famille dans cette lutte.



Lawrence Anselmo

## Groupe de Travail en Tiriyo

*(Représentants des peuples amérindiens du Parc du Tumucumaque et du Suriname)*

*Présentateur: Mitore Cristiana Tiriyo Kaxuyana ( de la mission Tiriyo)*

Mitore a commencé sa présentation en soulignant que le problème de l'usage abusif d'alcool est très répandu parmi les communautés Tiriyo et est également lié à des cas de violence contre les femmes. Elle a encore dit que dans les villages le rôle des leaders de la communauté est important, surtout quand il s'agit de contrôler l'accès des jeunes à l'alcool et à la drogue, obtenus notamment quand ils vont aux villes. La nécessité d'établir des règles et de les faire respecter s'avère donc essentiel dans la lutte contre ce problème.



Citant l'exemple du village Tiriyo du Parc du Tumucumaque, Mitore a mentionné que l'alcool est souvent porté par les membres de la FAB (Force Aérienne Brésilienne) et de l'armée. Dans ce contexte, les jeunes boivent trop, bien que n'ayant pas un accès tellement facile à l'alcool. En ce qui concerne les mesures de punition, elle a souligné l'exemple de membres de la communauté Waiwai, dans laquelle, après avoir commis une violence contre les femmes, les hommes sont punis, par exemple à travers l'imposition de accomplir des activités comme désherber et construire des maisons sans l'aide de personne. Ces mesures servent d'exemple à réduire la consommation d'alcool chez les jeunes.

Mitore a ensuite évoqué la perte et le manque de respect de l'autorité traditionnelle comme l'un des principaux facteurs qui bloquent la résolution de cette question et son groupe estime que l'établissement de règles au sein des villages doit faciliter le contrôle des drogues et d'alcool dans les communautés.

En ce qui concerne la question de la violence contre les femmes, elle dit qu'il y eu un débat au sein du groupe. Elle, en particulier, a fait remarquer que les femmes n'ont pas besoin de violence, mais certains membres de son groupe ont insisté sur l'aspect culturel de ce geste.

La présentation de Mitore a été complétée par d'autres observations:

- **Granman Ashong Alalaparoe**, de Kwamalasamutu, a dit qu'à Kwamalasamutu, le problème d'usage de drogues est très élevé et que, face à cela, il a institué une façon de punir l'utilisateur ou le trafiquant, qui est de les punir par des coups. Selon lui, cette règle existe toujours, mais pour qu'elle soit mise en place, il doit y avoir une plainte, car il n'est pas en mesure de superviser tout le village



tout seul. En outre, à plusieurs reprises quand il prend les mesures nécessaires, il doit éventuellement faire face à la colère des familles concernées. Il lui semble être utile promouvoir la formation des représentants de la communauté par une police extraordinaire. Il réclame également l'appui d'acteurs extérieurs à la communauté parce que dans la plupart des cas, les drogues entrent dans les villages par des avions.

- **Kapitein Sanaupe Moshesi**, de Tepoe, en plus de mentionner les cas de violence dans sa communauté, a commenté la difficulté de se faire entendre par les jeunes et se plaint de la perte de l'autorité traditionnelle dans les villages, ce qui nécessiterait du soutien de la part du gouvernement pour résoudre cette question.

### Groupe de Travail en Wayana

*(Représentants des peuples amérindiens du Parc du Tumucumaque, du Suriname et de la Guyane française)*

*Présentateur: Cecilia Apalai*

Cecilia a commencé sa présentation en faisant une distinction entre les peuples Wayana sur ce sujet. La communauté du Brésil, étant relativement isolée, aurait moins de problèmes par rapport aux Wayana de la Guyane française et du Suriname. Elle a également souligné le lien entre la question de l'accès aux drogues, à l'alcool et la prostitution et le contact avec des non-indigènes, en particulier avec les étrangers (brésiliens et chinois). Elle a aussi mentionné le témoignage d'une participante de la Guyane française qui a dit avoir cru que la création d'un établissement commercial dans la région serait pour la vente de biens de consommation et de la nourriture, mais qu'en pratique, il y a eu une augmentation importante de la vente des boissons alcoolisées, et par conséquent, l'abus de sa consommation. Au côté du Suriname, les Wayana se plaignent de la présence de non-indigènes, déclarant que l'installation d'un poste de police ne serait pas nécessaire s'il n'y avait pas d'habitants dans les zones proches à leurs villages. Ils ont également souligné les actions du gouvernement, qui permettent l'entrée de l'alcool sans que la communauté sache.



Cecilia Apalai

La présentation de Cecilia a été complétée par l'intervention du chef **Toko Toko Alounaouale**, du village Elahe, qui a décrit deux cas récents de violence dans son village.

En ce qui concerne la violence contre les femmes, le groupe Wayana-Apalai se positionne contre toute forme d'agression et, selon Cecilia, ce point de vue a été favorisé par les enseignements missionnaires évangéliques.

Pour finir, **Amiakare Apalai** a suggéré un renforcement de l'application des lois et de la fiscalisation contre le commerce de la drogue sur les terres indigènes. Il a aussi parlé sur l'adoption de mesures telles que le recours à des tribunaux internationaux, puisqu'en Guyane française et au Suriname, des nombreux hommes politiques sont impliqués dans cette question.

## Groupe de Travail en Portugais et en Français

(Représentants des peuples amérindiens Wajãpi, de l'Oïapoque et de la Guyane française)

*Présentateur: Simone de Cassia Ribeiro (de l'Iepé)*

D'après les participants de ce groupe,, l'alcool n'est pas seulement un problème des communautés autochtones, mais des êtres humains en général. Après cette remarque, le groupe a discuté la façon dont chaque peuple tente de résoudre ce problème.

En Guyane française, par exemple, le problème est complexe en termes de consommation excessive chez les jeunes en raison des limites imposées par la loi, qui les protège contre toute forme de violence exercée par ses parents. Les participants ont signalé que souvent les jeunes portent plainte contre ses parents car, après avoir bu excessivement ils étaient punis. Cette possibilité d'avoir des problèmes avec la loi, conduit à une perte de l'autorité des parents sur leurs enfants, les rendant plus difficile d'exercer leurs rôles de les accompagner et de les éduquer. Ce point a été considéré comme un consensus, autrement dit, plus les parents perdent le contrôle sur les jeunes par rapport aux boissons alcoolisées, plus ils ont des problèmes à ce sujet. D'ailleurs, en ayant généralement moins de capacité de contrôle, ils deviennent souvent impliqués dans des bagarres.



Pendant les discussions quelques considérations ont été également sur les différentes conséquences de la consommation de boisson traditionnelle (caxiri) par rapport à l'alcool aux amérindiens. Selon des participants qui consomment le caxiri, cette boisson ne laisse pas la personne hors de contrôle, ce qui n'est pas observée en ce qui concerne la consommation d'autres boissons alcoolisées comme la bière. Simone a également mentionné que dans certaines communautés la boisson traditionnelle est en train de perdre sa place dans la vie quotidienne, la consommation se limitant à des occasions de fêtes.

Les représentants de la Guyane française et de l'Oïapoque ont également dit qu'il y a une augmentation de la consommation d'alcool par les femmes, qui conduit à une violence aussi accrue contre les hommes. Ils ont souligné la corrélation entre la fréquence et l'intensité de ce problème avec la proximité des villages par rapport les villes. Selon eux, les communautés les plus proches des villes ont tendance à avoir plus de difficultés en matière de consommation excessive d'alcool. Toujours en relation à l'alcool et ses relations avec la société environnante, les participants ont dit que la boisson est souvent utilisé par les non-indigènes pour démoraliser les Indigènes, devenant, ainsi, un instrument

d'humiliation. Quand un non-indigène boit excessivement, il n'est généralement pas confronté à des problèmes, tandis que les amérindiens sont stigmatisés et appelés d'ivrogne.

Le dernier point soulevé par le groupe concerne les habitudes de consommation des jeunes dans Oiapoque, où ils étudient pendant la journée et restent de bras croisés le reste du temps, ce qui leur facilite l'accès et la consommation de boissons alcoolisées. Pour remédier cela, ils proposent la réalisation de projets visant à ce groupe, comme des activités sportives ou de la musique. Autrement dit, il serait nécessaire de proposer d'autres options pour occuper les jeunes et réduire leur intérêt pour la boisson.

Le groupe a finalement conclu que le problème n'est pas la boisson, mais les gens qui boivent hors de contrôle. **Berchet Labonté**, de la Guyane française a également souligné l'importance d'utiliser le terme « modération » quand il s'agit de la consommation excessive de l'alcool.



Parmi les solutions proposées pour réduire les problèmes liés à l'abus d'alcool, les participants ont mentionné la réalisation de projets axés sur les dangers de l'alcool et d'augmenter la force des chefs traditionnels dans leur rapport avec les jeunes (et d'établir des règles plus strictes). Selon eux, il est préférable que la mobilisation contre ce problème vienne plutôt de l'intérieur des villages, bien que des mesures prises à l'extérieur soient également nécessaires. A l'Oiapoque, la rédaction d'un document adressé à la police fédérale proposait la fiscalisation des boissons qui entrent dans les villages par bateau.

Il n'y a pas eu de temps pour discuter le sujet de la violence contre les femmes, mais il avait un consensus sur le lien entre la consommation excessive de l'alcool, la violence et la déstructuration sociale.

Après la présentation de Simone, Florencine, de la FOAG, a fait une intervention dans laquelle elle suggérait la réalisation d'une réunion, par exemple à Camopi (où il y a beaucoup de problèmes d'abus d'alcool), mettant l'accent sur le renforcement de l'autorité des chefs traditionnels dans les villages.

Certaines observations ont suivi cette proposition:

- **Chef Jacson da Paixão dos Santos**, de la communauté de Santa Izabel, a déclaré que chaque communauté a ses propres règles. L'accès aux sources d'information comme la radio et la télévision ont rendu les situations plus complexes, étant donné leur pouvoir d'influencer considérablement les gens. Il faudrait plus d'autorité de la part des leaders communautaires, de sorte que les lois soient respectées. Il a également cité le rôle de la FUNAI, qui aide à contrôler l'entrée de boissons alcoolisées dans le village, ce qui a été aussi mentionné par **Kuripi Wajãpi**, qui a parlé sur la création d'un document avec la FUNAI interdisant la vente d'alcool aux jeunes amérindiens. Toutefois, il a dit que même si le vendeur satisfait à la règle, les jeunes Wajãpi sont capables de contourner cette restriction, par exemple, en payant pour les boissons achetées par des non-indigènes.

- **Chef Luciano dos Santos**, de la communauté Manga, a mentionné que dans les communautés de l'Oiapoque il y a des lois et des règles relatives à ces questions. La boisson est là, mais les membres de la communauté qui l'utilisent sont punis sérieusement, par exemple, étant obligés à déplacer des lourdes pierres. S'il y a utilisation d'armes comme couteaux et une personne est blessée, la personne est punie et mise sur un site, pouvant passer jusqu'à deux ans sans sortir du village. Ainsi, le conseil des chefs a le pouvoir de punir et se charge des châtiments. Il a dit que les chefs traditionnels sont respectés dans leur communauté et que les lois y sont bien respectées.



**Luciano dos Santos**

SYNTHÈSE des discussions sur le thème 2 : les problèmes sociaux dans les communautés indigènes : les drogues, l'usage abusif de l'alcool et la violence contre les femmes.

**A partir des présentations en séance plénière les points suivants ont été identifiés:**

- La consommation de drogues et d'alcool est un problème grave dans nos communautés. Cependant, ce n'est pas seulement un problème des communautés autochtones, il s'agit un problème mondial;
- Dans nos communautés les problèmes de consommation de la drogue et de l'alcool sont récents et ont besoin d'être abordés et résolus avec le soutien de l'autorité traditionnelle;
- Le manque de respect de l'autorité traditionnelle est aperçu principalement chez les jeunes, qui ne respectent plus les lois internes des villages ni l'autorité des chefs. Souvent, les jeunes quittent leur village pour poursuivre leurs études ou pour travailler, et dans les villes, sont en contact avec l'alcool et la drogue. De retour dans leurs communautés ils mettent l'autorité traditionnelle constamment en question ;
- Le problème lié à l'alcool ne provient pas de la boisson elle-même, mais d'un mauvais usage qui en est fait;
- L'utilisation de drogues et d'alcool a de nombreux effets négatifs, entre autres, une augmentation de la criminalité, des cas de vol, d'agression, de violence, la déstructuration des familles et une perte de la performance scolaire des jeunes consommateurs. Il y a aussi des effets indirects, comme les hommes qui utilisent leur salaire pour acheter des boissons au lieu de prendre soins de sa famille.
- En raison du fait de consommer de l'alcool, les amérindiens sont souvent stigmatisés, devenant objet de préjugés de la part des non-indigènes;
- La violence contre les femmes est autre problème commun dans les villages. Toutefois, habituellement nous en parlons peu. Le problème est fréquemment né ou traité comme un aspect culturel des peuples amérindiens. Mais, même faisant partie de la culture de certaines communautés amérindiennes, la violence contre les femme ne doit pas être acceptée et doit être combattue ;
- Souvent la violence contre les femmes est liée à l'effet de l'alcool et la drogue.

**Les solutions identifiées sont:**

- Mise à disposition d'informations et création de projets d'éducation sur le sujet, y compris l'utilisation de

matériaux visuels tels que des affiches;

- Sensibiliser la population amérindienne et enquêter les raisons de l'usage de drogues et de l'alcool;
- Promouvoir la coopération entre les écoles, les élèves, les parents et les organismes communautaires afin de mieux surveiller, éduquer et informer les jeunes sur les effets nocifs de la drogue et l'alcool;
- Les parents doivent prêter plus d'attention à cette question et éduquer leurs enfants portant une attention spéciale à ce problème;
- Mettre en place des activités de sport ou de musique qui empêchent les jeunes d'avoir trop de temps sans rien faire de façon à inhiber leur contact avec les drogues ou l'alcool;
- Renforcer l'autorité traditionnelle et accroître leurs capacités d'agir en cas de transgression des lois traditionnelles ou du pays. Cela peut se faire à travers:
  - Mettre en valeur et renforcer la culture et les normes traditionnelles;
  - Établir des règles communautaires à partir de la réalité du village, qui doivent être respectés par tous;
  - Éventuellement donner le pouvoir de police aux autorités des villages, comme exemplifié par le représentant du Guyana;
  - Promouvoir la formation d'un groupe de personnes dans la communauté pour aider le chef en cas de violation des lois. Ces personnes pourraient être formés par la police;
  - Promouvoir une rencontre régionale focalisant le rôle des chefs et le renforcement de l'autorité traditionnelle dans le combat aux problèmes sociaux;
  - Intensifier le contrôle sur l'importation de l'alcool dans les régions frontalières et améliorer la coopération avec la police afin de restreindre l'entrée de l'alcool dans les communautés;
  - Créer des postes de police dans les zones avec des niveaux élevés de violence et de criminalité, en particulier lorsque cela est causé par des non-indigènes.

**Jeudi, 9 décembre 2010**

Compte tenu des particularités de cette question dans le contexte de chaque peuple, pour le débat sur cette question il a été décidé de revenir à la dynamique des cinq groupes de travail: Wayana, Tiriyo, Sranantongo, Portugais et Français. Après la discussion de groupe, une séance plénière, dans laquelle chaque groupe a présenté la systématisation de ses discussions et ses conclusions sur le sujet a été faite.

### Groupe de Travail en Portugais

(Représentants des peuples amérindiens de l'Oiapoque et Wajãpi)

*Présentateur: Jacson da Paixão dos Santos ( de l'Oiapoque)*

Jacson a commencé sa présentation en signalant les problèmes rencontrés par les communautés en ce qui concerne la perte de leur langue maternelle. Cependant, il a souligné que dans certains villages des peuples qui y étaient représentés (Karipuna, Galibi-Marworno et Palikur), des projets de mise en valeur des langues maternelles ont été entrepris, ayant contribué au maintien de l'enseignement de ces langues. Il a mentionné comme exemple le projet mené par le CIMI (Conseil Missionnaire Indigène), qui les a encouragé à étudier et à apprendre leur propre langue. Cet accompagnement a également favorisé une reprise des discussions sur le sujet et la création d'un programme scolaire spécifique.

Avec la reconnaissance légale d'un status différencié, les peuples autochtones ont également eu droit à une éducation bilingue (en patois et en portugais), qui a permis aux enfants de retourner à la pratique de leur langue maternelle. Jacson a déclaré qu'à l'heure actuelle, les enseignants autochtones (120 au total) travaillent dans la langue maternelle dans les 36 villages de l'Oiapoque.

Dans certaines écoles, les enfants commencent à apprendre les Portugais, puis passent à la langue maternelle, tandis que dans d'autres, où l'utilisation de la langue maternelle est plus courante, l'alphabétisation commence en patois, et plus tard les enfants apprennent la langue portugaise. Parmi les succès dans ce domaine,



Jacson dos Santos

Jacson mentionne les 120 étudiants inscrits à l'Université fédérale de l'Amapá dans un cours universitaire destiné aux amérindiens.

Il a également souligné l'importance de la langue comme un véhicule pour la transmission d'autres éléments traditionnels, tels que l'enseignement de leurs croyances, les coutumes et la culture. Il a dit que l'enseignement de la langue a favorisé le développement d'un plan de vie, un plan pour penser aux les générations futures axé sur six thèmes: la santé, l'éducation, la production et d'autres activités, le territoire et l'environnement, la culture et le mouvement indigène. En ce qui concerne les problèmes auxquels ils font face, le chef a mentionné la nécessité pour les enseignants d'approfondir leurs connaissances à travers la participation à un programme de formation continue, à des réunions, à des ateliers de formation offerts par l'État. Dans son ensemble, ces activités sont prévues dans les programmes différenciés adoptés.

Pour améliorer l'éducation dans les villages, il croit être nécessaire d'améliorer les conditions en termes d'espaces physiques, à ce moment très précaire dans Oiapoque.

*Présentateur: Kuripi Waijãpi*

Après l'intervention du chef de Jacson, Kuripi fait quelques remarques sur la langue dans le cadre de son peuple, les Wayãpi. D'après lui, les Wajãpi continuent à renforcer et à transmettre leur langue, ils sont nés et grandissent en l'apprenant. Dans sa communauté, les enseignants amérindiens commencent à apprendre les enfants dans la langue maternelle et, plus tard, ils les apprennent la langue portugaise.



Parmi les problèmes constatés, il évoque le manque d'écoles dans tous les villages. Les enseignants ont de la difficulté à l'école en raison des conditions précaires en termes d'espace physique, de manque de matériel didactique et de soutien pédagogique.

Kuripi a aussi mentionné la lutte de cinq ans de son peuple pour la mise en œuvre d'un programme d'enseignement différencié de la cinquième à la huitième année. Actuellement, la communauté compte 10 enseignants formés par l'lepé et par la SEED (Secretaria da Educação do estado do Amapá) et 20 enseignants en formation. Les Wajãpi ont également adopté un calendrier scolaire différencié.

### **Groupe de Travail en Sranantongo**

(Représentantes des peuples amérindiens du Suriname)

*Présentateur: Kapitein Uri Tapoto (de Pihien Saron)*

Kapitein Tapoto a signalé que dans plusieurs villages du Suriname les langues maternelles ne sont plus parlées, même si elles sont importantes étant donné le fait de constituer les langues les plus anciennes de la région. Une exception serait observée à Galibi, où la plupart des gens parlent encore leur langue maternelle, le Kali'na. Selon lui, cela se justifie par l'existence d'un projet pilote d'éducation bilingue (en Kali'na et en Néerlandais) dans ce village, qui a été aussi adopté par une autre communauté Kali'na, mais uniquement pour l'enseignement de mathématique.



Ce projet sera présenté dans deux villages Lokono l'année prochaine.

Après avoir souligné l'importance de l'élaboration de matériel éducatif spécifique, Tapoto a énuméré les défis de cette tâche, telles que la normalisation de la langue en raison de la multiplicité des formes et des accents. Pour illustrer ce défi, il a utilisé la langue Kali'na, qui a des accents différents, et qui nécessite des travaux liés à sa normalisation, exigeant, par conséquent, des réunions pour que tous se mettent d'accord. Cette étape contribue donc à la promotion et au sauvetage d'une culture autochtone des peuples autochtones. Selon Tapoto, il serait également intéressant d'utiliser des instruments tels que les films et des dessins animés pour promouvoir l'apprentissage de la langue par les enfants.

### **Groupe de Travail en Wayana**

*(Représentants des peuples amérindiens du Parc du Tumucumaque, du Suriname et de la Guyane française)*

*Présentateur: Amiakare Apalai*

Selon Amiakare, du côté brésilien, les représentants des peuples Wayana et Apalai ne sont toujours pas confrontés à des problèmes majeurs en ce qui concerne la perte de leur langue maternelle. Il a dit qu'au Brésil le manque de reconnaissance des savoirs traditionnels est plus alarmante. Malgré les incitations du gouvernement pour promouvoir une éducation différenciée, l'absence des politiques de mise en valeur d'autres types de connaissance tels que l'histoire et des chants est vérifiée. Amiakare a également évoqué les problèmes de formation des enseignants autochtones et la précarité des écoles existantes dans la Terre Indigène du Parc du Tumucumaque.

Les Wayana de la Guyane française et du Suriname, à son tour, ont déclaré faire face à des problèmes liés au manque d'intérêt des jeunes pour leur culture. En Guyane française, les Wayana demandent l'adoption d'un

programme d'éducation spéciale par le gouvernement, ce qui faciliterait la préservation de la langue maternelle de ce peuple et la transmission des savoirs traditionnels pour les futures générations.



### Groupe de Travail en Tiriyo

*(Représentants des peuples amérindiens du Parc du Tumucumaque et du Suriname)*

*Présentateur: Mitore Tiriyo Kaxuyana ( de la mission Tiriyo)*

Mitore a mentionné qu'au Brésil il existe des écoles adoptant un enseignement différencié pour les communautés autochtones tel que prévu par la loi. Les enfants apprennent le Portugais et la langue de son peuple, le Tiriyo, qui est parlé couramment. Selon elle, malgré le fréquent non-respect aux loi brésiliennes, les peuples autochtones ont réussi à voir respecté son droit à un enseignement différencié.

Actuellement l'enseignement Tiriyo est confronté à des difficultés. L'institution gouvernementale responsable par la continuité et la mise en place de ce programme, la SEDD est l'objet de peu de crédibilité de la part des communautés. D'après Mitore, le nombre d'enseignants dans les villages est insuffisant et les enseignants non-autochtones ne sont pas en mesure de garantir un enseignement de qualité. En outre, l'enseignement différencié dans le Parc du Tumucumaque ne va pas au-delà l'enseignement primaire, ce qui oblige les jeunes Tiriyo de quitter les villages et d'aller vers les villes pour poursuivre leurs études.

Mitore a rappelé qu'en ce qui concerne la continuité de l'enseignement différencié, le fait de recevoir le soutien de l'lepé contribue beaucoup au programme de formation d'enseignants autochtones dans son village.

Elle a ensuite parlé de la situation des Tiriyo au Suriname, un pays où les enfants commencent leurs études à quatre ans, mais qui, cependant, doivent partir pour la ville après la sixième année afin d'approfondir leurs études.

Dans les deux pays, les Tiriyo ne reçoivent pas d'aide du gouvernement pour étudier dans les villes. Ainsi, les parents doivent assumer le coût du logement, de transport et de la nourriture, ce qui limite l'accès des jeunes aux écoles. Au Suriname, il existe des logements pour les *Maroons* et les créoles, mais pas pour les étudiants amérindiens. Ils demandent donc la garantie d'un soutien pour les étudiants autochtones dans les villes et propose la création d'écoles secondaires dans les villages.



La présentation de Mitore a été complétée par l'intervention de **Poededdewa Tiriyo**, de Yawa,, qui a souligné l'importance du système d'éducation et a mis accent sur les faiblesses de l'éducation différencié au Brésil. Il a dit que la situation au Brésil est similaire à celle au Suriname et de la Guyane française. Poededdewa dit que les ressources du gouvernement ont été alloués aux villages pour financer la construction d'écoles, qui, cependant, n'ont pas été conclues. Les enseignants de la Terre Indigène du Parc du Tumucumaque doivent donc enseigner dans leurs propres maisons. Outre la construction d'écoles, les Tiriyo demandent également qu'il y ait des enseignants non-autochtones, mais l'isolement de son territoire et l'accès difficile inhibent des mesures dans cette direction.

### Groupe de Travail en Français

*(Représentants des peuples amérindiens de la Guyane française)*

*Présentateur: Florencine Edouard, de la FOAG*

Tout d'abord Florencine a fait un brève aperçu des langues autochtones en Guyane française. Elle a dit qu'il y en a 32 langues, dont six sont des langues autochtones regroupés en trois groupes linguistiques. Parmi celles-là, une n'est plus parlée, le Lokono, qui continue d'être pratiquée que dans les pays voisins. Ensuite, Florencine a fait une remarque quant au manque de reconnaissance des langues indigènes par le gouvernement, que ce soit au niveau local, régional ou national. Cette non-reconnaissance entrave la mise en œuvre



de projets visant à assurer la survie de ces langues, ce qui va contre la déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones.

Elle a également souligné que l'éducation va bien au-delà de l'enseignement traditionnel des langues. Il s'agirait d'un processus éducatif qui couvre tous les aspects du mode de vie traditionnel, impliquant aussi la transmission de savoirs entre les générations dans un sens plus large.

Selon Florencine, la perte de la langue indigène signifie la perte de l'identité autochtone. Au fur et à mesure, la non-reconnaissance et le manque d'appréciation d'une culture différente, font que les communautés autochtones finissent par développer une image négative de leur patrimoine culturel. Comme mentionné dans les présentations précédentes, elle a également souligné le fait que les enfants doivent quitter leur village pour étudier, ce qui conduit à la perte de contact avec leur langue et leur culture.

Ce processus de distanciation de l'enfant par rapport à leur culture existe depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque les enfants amérindiens étaient retirés de leur collectivité par les catholiques et les jésuites, et, dans de nombreux cas devenus esclaves. Selon elle, l'hébergement des Jésuites ne se finis sont qu'en 1996.



Elle a finalement rappelé la difficulté des parents à surveiller leurs enfants lorsqu'ils sont loin de leurs villages et a déclaré que parmi les trois

localités de la côte, juste la communauté Kali'na a réussi à préserver l'intégrité de leur langue. La langue des Paikwene (Palikur) et des Lokono ont subi un impact majeur au cours du contact avec les non-Indigènes, ce qui serait prouvé par l'utilisation croissante du créole comme une langue commune pour échanger avec la société environnante et parmi les propres amérindiens.

La réussite de la préservation de la langue de Kali'na peut être justifiée par le rôle que la langue occupe en tant qu'instrument de lutte pour la reconnaissance de l'identité et de la culture Kali'na. Les communautés de Camopi et les Wayana auraient subi un impact encore moindre par rapport à la perte de leur langue en raison du fait qu'ils sont situés à l'intérieur du département.

Florencine a terminé sa présentation en soulignant la nécessité urgente de renforcer l'identité culturelle des peuples autochtones et leurs langues. Elle a dit aussi que la FOAG a fait une demande à l'État afin d'avoir les particularités des langues autochtones reconnues.

Aux présentations des discussions des groupes de travail ont été suivies les interventions:

- **Episeulu Alataripo**, du village de Pata Antecume, a parlé sur ses parents, dont la mère est Wayana et le père Apalai. Elle peut parler les deux langues couramment mais ne parle le Français ni d'autres langues. Cependant elle se

lamente sur ça parce qu'elle aurait bien aimé fréquenter l'école et apprendre d'autres langues, mais son père ne voulait pas qu'elle aille à l'école. En dépit de n'avoir jamais étudié, Episeulu dit connaître très bien la culture de son peuple et, pour cela, elle a été invitée par l'enseignant à l'école pour travailler comme bénévole dans la transmission des savoirs traditionnels de son peuple. Elle a ajouté que parmi les initiatives de mise en valeur de la culture des peuples autochtones, elle a participé à des actions de l'UNESCO focalisant le renforcement des cultures traditionnelles.

- **Lawrence Anselmo**, du Guyana, a fait quelques considérations sur l'événement, soulignant l'importance de construire un tel espace de dialogue, de discussions et d'échanges d'expériences. Il a rappelé que tous les sujets abordés lors de cette rencontre touchent des problèmes communs aux peuples autochtones des trois pays, en particulier dans les régions frontalières. Il a également souligné qu'il existe de nombreuses similitudes entre les situations vécues par les peuples autochtones de la Guyane française, du Guyana, du Suriname et du Venezuela. Pour lui, c'est un signe qu'il s'agit d'une grande famille dans les trois Guyanes. La différence, selon chef Lawrence, est évidente dans le traitement que le gouvernement de chaque pays avec leur propre agenda politique, donne aux questions posées.

Il a conclu son intervention en notant que lors de la réunion, des décisions sont prises à Cancun (à l'occasion de la 16<sup>ème</sup> Convention des Parties sur la Convention qui porte sur les changements climatiques) sur le sort de la forêt, sans la présence ou la consultation des peuples autochtones qui étaient présents au Suriname. D'après lui, les peuples autochtones sont les gardiens de les forêts et les principaux intervenants dans sa préservation, ce qui justifierait la présence des représentants de ces communautés à Cancun.

- **Seefiann Deie**, de la Guyane française, a ajouté que dans son pays il y a des moniteurs qui aident dans le processus d'apprentissage de la langue maternelle dans les villages et chez les marrons. Ce dispositif est soutenu par le ministère de l'éducation.



## SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS SUR LE THÈME 3 : LES LANGUES INDIGÈNES,

### L'ÉDUCATION ET L'AVENIR DE LA JEUNESSE.

**A partir des présentations en séance plénière les points communs suivants ont été identifiés:**

- La pratique de la langue maternelle varie d'après les peuples autochtones et les pays concernés. Au Brésil, la reconnaissance juridique du status différencié des peuples autochtones leur garantit le droit à une éducation aussi différenciée. Dans ce système, l'enseignement bilingue est prévu par la loi;
- En Guyane française et au Suriname, il n'y a pas de reconnaissance juridique des peuples autochtones, qui leur garantit le droit à une éducation différenciée ou qui leur assure la mise en place des politiques de mise en valeur de leur culture;
- La France n'est pas signataire de la Charte européenne des langues minoritaires, créée en 1992. En plus de ne pas reconnaître, le pays n'encourage pas la pratique ni adopte des initiatives de valorisation des langues autochtones;
- Les langues Wayana, Tiriyo, Wajãpi, Apalai et Kali'na (à l'est de la Guyane française) sont encore couramment parlées. Au Suriname les Kali'na et les Lokono ne sont presque plus parlées. Les Galibi-Marworno, les Karipuna et les Palikur de l'Oiapoque ont eu des problèmes avec la perte de la langue maternelle, mais ont réussi à les maintenir grâce à l'attention qui leur est attribuée au cours de l'éducation;
- Nous sommes d'accord, renforcer nos langues maternelles est fondamentale pour la culture et pour l'identité autochtones. Elles permettent à des individus et des peuples de se reconnaître sont également un véhicule important qui contribue à la perpétuation des connaissances traditionnelles et la confiance entre les générations;
- Parmi les problèmes communs à tous les peuples, nous avons identifié les points suivants:
  - Le manque d'infrastructures physiques pour les écoles (principalement dans les régions à l'intérieur), d'enseignants qualifiés et de supports pédagogiques spécifiques ;
  - Le manque de continuité dans le système éducatif. Les enfants peuvent difficilement continuer l'éducation dans le village après une année scolaire déterminée, étant donc forcés de quitter la communauté et d'aller en ville pour poursuivre leurs études. Dans les villes, ils doivent souvent aller vivre avec d'autres familles ou dans les internats. Cet écart contribue à

une perte de contrôle et d'accompagnement par les parents , rendant plus difficile la transmission des normes traditionnelles, de leur langue maternelle ou de leur culture.

**Les solutions identifiées sont:**

- Assurer la reconnaissance juridique et le droit à l'éducation et la pratique de l'enseignement en langue maternelle;
- Mettre en place ou développer l'enseignement bilingue et interculturel;
- Faciliter et renforcer la transmission de la langue de génération en génération ;
- Utiliser les médias visuels (dessins animés, films) pour faciliter l'apprentissage de la langue maternelle;
- Intégrer l'enseignement des savoirs traditionnels dans les programmes scolaires dans les écoles amérindiennes;
- Assurer une assistance financière et fournir un soutien aux étudiants autochtones qui doivent quitter les villages pour poursuivre leurs études.



La Troisième Rencontre Transfrontalière des Peuples amérindiens du Brésil, de la Guyane française et du Suriname a également permis l'élaboration d'un manifeste sur l'orpillage. Le document est le résultat d'une réflexion entamée à la deuxième rencontre, en 2009, dans laquelle un groupe de travail entièrement consacré à cette question a soulevé un certain nombre de questions liées à cette pratique.

Pour préparer ce document, les sept points qui ont été soulevés précédemment ont été présentés à tous les participants. Sont-ils:

1. Nous ne voulons pas l'orpillage ni de l'activité minière dans notre territoire ni à l'extérieur, lorsque ses conséquences nous touchent;
2. Il n'y a pas une situation acceptable pour la prospection et pour l'exploitation minière dans les territoires autochtones;
3. Certains des principaux impacts de l'exploitation minière sont: la pollution et la contamination des rivières et des forêts, des poissons et, par conséquent, des hommes et des femmes ; la perte de l'autorité traditionnelle, la perte de l'identité, l'augmentation de la violence, du trafic de drogues, etc.
4. Les problèmes sont locaux, régionaux et nationaux et transnationaux et, pour cela, nous puissions nous comprendre.
5. Les gouvernements mettent en œuvre des initiatives qui sont néanmoins insuffisantes. Dans beaucoup de cas les gouvernements parlent, mais ne sont ce qu'il promettent, ou promettent plus de ce qu'ils font. Il y a une

différence entre ce qui est dit et ce qui est fait. Les initiatives sont déconnectées du point de vue local. Il y a un besoin d'une plus grande coopération entre les pays.

6. Les impacts de l'orpaillage et de l'exploitation minière sont à la fois un problème technique et politique (bien que l'ordre varie dans l'opinion des membres du groupe);

7. Les Informations sur la prospection et sur l'exploitation minière dans la région sont pauvres et insuffisants. Il y a un manque d'informations sur le processus de prise de décision et la politique de gestion sur cette question (par exemple, les peuples autochtones ne font pas partie des conseils qui fournissent des concessions pour l'exploitation minière).

Ensuite, ces points ont été analysés, discutés et modifiés.

A ce sujet, les observations suivantes ont été faites :

- **Kapitein Macintosh**, de Washambo (Suriname) habite une région où on trouve de la bauxite. Il a fait part de sa réprobation quant à l'activité d'orpaillage mais a fait une remarque au sujet de l'exploitation minière. D'après lui, en ce qui concerne l'exploitation minière, le cas est différent selon chaque communauté. Dans sa communauté, par exemple, l'exploitation de la bauxite a été autorisée, mais à la condition de la réalisation des études des impacts environnementaux, qui serviraient à contribuer au maintien des activités traditionnelles des peuples amérindiens habitant la région;

- Il a été soulevé qu'il y a des indigènes qui travaillent dans les mines;

- Dans certains territoires autochtones où l'activité minière est effectuée, des formes de distribution ont été pensées quant à la promotion de la compensation financière. La répartition des bénéfices tirés de cette activité pourraient bénéficier les villages, fournissant une alternative pour obtenir les ressources financières nécessaires, par exemple, pour acheter des médicaments, pour financer des associations, etc;

- Il a été rappelé qu'au Brésil, les Terres Indigènes sont délimitée pour les amérindiens, mais que le sous-sol appartient à l'État. En outre, le gouvernement interdit l'exploitation minière dans les territoires indigènes;



- On dit que l'exploitation d'or a un bon côté, qui est de "faire de l'argent", mais les impacts de l'exploitation minière sont plutôt négatifs: l'eau et les poissons sont contaminés, ce qui nuit à l'environnement et à la santé des peuples autochtones. L'exploitation du bois a été présentée comme une alternative plus appropriée et moins polluante, toutefois, une déclaration critiquant cette alternative a été faite ensuite: l'exploitation du bois serait également préjudiciable car elle porterait atteinte à la forêt, pouvant contribuer au changement climatique;

- A plusieurs reprises, des rapports décrivant l'invasion des terres indigènes par les chercheurs d'or ont été faits;



- Parmi les impacts négatifs découlant de la contamination des eaux par le mercure on mentionne l'incidence croissante des cas de paludisme due à l'eau accumulée dans le puits ;

- L'implication des politiciens avec l'activité minière a également été soulignée;

- Il a été signalé que l'exploitation des minières par une grande entreprise multinationale au Suriname (Alcoa, qui mène ses activités depuis les années 20 dans le pays) et du bois n'apportent pas d'avantages pour les peuples autochtones. Il serait donc nécessaire d'examiner d'autres façons de relier ces activités et de minimiser ses impacts négatifs. Ainsi, nous avons proposé l'analyse et la discussion des mécanismes internationaux tels que REDD, par rapport au management de bois;

- La nécessité de traiter la question au sérieux et de renforcer la coopération entre les gens qui font face à ce problème a été soulignée. Le dépôt d'une plainte à la Cour Inter-américaine des Droits de l'Homme et la prise d'autres mesures juridiques nécessaires pour garantir les droits des peuples tels que décrits par les documents internationaux relatifs à cette question ont été réalisés. Des études détaillées recourant à des experts pour que l'exploitation minière et ses conséquences soient mieux connues et comprises par les peuples autochtones, les principales victimes de ses effets, ont été revendiquées ;

- Autres effets liés au contact avec les chercheurs d'or, comme la transmission de maladies comme la grippe, la rougeole et les maladies vénériennes ont été répertoriés;

- Il a été mentionné que, bien que gérées par l'État, les terres et les forêts n'ont pas été créées par les gouvernements, qui doivent les respecter, empêchant la réalisation des activités productives, telles que l'exploitation minière et forestière de façon non durable.

Après la discussion de tous les éléments du manifeste et de l'approbation du texte, un document final a été rédigé (voir l'Annexe 2). La résolution, adoptée en séance plénière, sera adressée aux autorités et organismes compétents des trois pays.



La Troisième Rencontre Transfrontalière finalise un cycle d'événements prévus dans le cadre du programme d'articulation en réseaux des acteurs de la région transfrontalière (Amapá et au nord du Pará, de la Guyane française et du Suriname) autour des propositions de développement durable pour les peuples amérindiens. Ce programme, mené entre 2007 et 2010, avait le soutien de la Norvège et Rainforest Foundation et a compté avec la participation de plusieurs représentants des peuples autochtones et des organisations indigènes des trois pays.



Les trois rencontres annuelles, tenues au Brésil, en Guyane française et au Suriname, respectivement, avaient pour objectif de renforcer l'articulation des acteurs, en leur offrant des espaces d'échange d'expériences, des discussions et la proposition des solutions visant à confronter des problématiques communes aux peuples autochtones qui habitent la région. Au-delà de la création des opportunités d'échange et de discussion, ce cycle a donné plus de visibilité à des questions particulièrement sensibles aux communautés indigènes, telles que la reconnaissance des droits territoriaux de la population amérindienne du Suriname et les impacts de l'orpaillage sur les populations et sur l'environnement. La question de l'orpaillage et ses conséquences a été également l'objet d'un manifeste, écrit en 2010, qui sera transmis aux autorités des trois pays.

Afin de renforcer les communautés autochtones qui occupent cette région et leurs organisations représentatives, il est nécessaire de poursuivre les initiatives d'échange et d'articulation entre ces peuples. Ainsi, l'élaboration et l'exécution d'un agenda d'activités telles que des rencontres annuelles, des réunions thématiques et



des échanges entre les villages doivent être envisagés. Cela contribuera pas seulement à la consolidation des espaces de discussion mais aussi à l'adoption des mesures plus opérationnelles. En facilitant la prise des actions plus pratiques et effectives, ces initiatives permettront aux représentants des peuples autochtones de faire face aux nombreux défis qui se posent à leurs communautés.

**Célébration à la fin de l'événement**

## Liste des participants

## BRÉSIL

Naam/Nome/Nom	Representação	Dorp/Comunidade /Commune	Etnia	tel/email
Decio Horita Yokota	lepé	-	-	<a href="mailto:decio@institutoiepe.org.br">decio@institutoiepe.org.br</a>
Marcia Nogueira Franceschini	lepé	-	-	marcianf@hotmail.com
Maria Bernadette Arantes Nogueira Franceschini	lepé	-	-	<a href="mailto:bernadette@institutoiepe.org.br">bernadette@institutoiepe.org.br</a>
Simone de Cássia Ribeiro	lepé	-	-	<a href="mailto:simone@institutoiepe.org.br">simone@institutoiepe.org.br</a>
Ana Paula Nóbrega da Fonte	lepé	-	-	<a href="mailto:anapaula@institutoiepe.org.br">anapaula@institutoiepe.org.br</a>
Matapi Waiapi	Cacique	Yvyrareta	Wajãpi	radio
Kuripi Waiapi	Apina	Yvyrareta	Wajãpi	<a href="mailto:kuripiwaiapi@gmail.com">kuripiwaiapi@gmail.com</a>
Wai Wai Waiapi	Cacique	Mariry	Wajãpi	radio
Tadeu Simehtu Tiriyo	Cacique Geral	Missão Tiriyo	Tiriyo/Trio	radio
Demétrio Amisipa Tiriyo	Apitikatxi	Urunai	Tiriyo/Trio	<a href="mailto:dimi.tiriyo@gmail.com">dimi.tiriyo@gmail.com</a>
Koneddia Kamasiya Tiriyo		Yawa	Tiriyo/Trio	96-9157-9236
Mitore Cristiana Tiriyo Kaxuyana	estudante	Missão Tiriyo	Kaxuyana/Tiriyo	<a href="mailto:cristianamitore@hotmail.com">cristianamitore@hotmail.com</a>
Poededdewa Shamoemang Tiriyo	Cacique	Yawa	Tiriyo/Trio	radio
Cecilia Aweko Apalai	Apitu - Presidente	Apalai	Apalai	96-8116-9057
Amiakare Apalai	Funai - Coordenador Técnico	Apalai	Apalai	<a href="mailto:amiakare@hotmail.com">amiakare@hotmail.com</a>
Luciano dos Santos	Cacique	Manga	Karipuna	96-8805-2733
Ariana dos Santos	AMIM - Presidente	Manga	Karipuna	<a href="mailto:arianakaripuna@hotmail.com">arianakaripuna@hotmail.com</a>
Paulo Roberto Silva	Cacique	Kumarumã	Galibi Marworno	96-8804-1422
Sergio dos Santos	Museu Kuahi	Kumarumã	Galibi Marworno	<a href="mailto:sergio.marworno@gmail.com">sergio.marworno@gmail.com</a>
Jacson da Paixão dos Santos	Cacique	Santa Izabel	Karipuna	96-3521-3114
Ramos dos Santos	Secretario Municipal de Assuntos Indígenas	Santa Izabel	Karipuna	96-8409-5932
Roselis Remor de Souza Mazurek	TNC	-	-	<a href="mailto:mroselis@tnc.org">mroselis@tnc.org</a>



## GUIANA

Naam/Nome/Nom	Représentation	Dorp/Communidade /Commune	Etnia	tel/email
<b>Lawrence Anselmo</b>	APA - Programme Assistant	Paruima		<a href="mailto:lawrence.anselmo@gmail.com">lawrence.anselmo@gmail.com</a>

## GUIANA FRANCESA

Naam/Nome/Nom	Représentation	Dorp/Communidade /Commune	Etnia	tel/email
Seefiann Deie	Conseil des Populations Amérindiennes et Bushinenge- Président	-	-	<a href="tel:+594694452045">+594694452045</a>
Kulanon Appolinaire		Awala-Yalimapo	Kalina	
Florence Edouard	Tileuyu - FOAG - Président	Tileuyu / ahiwhené	Kalina	<a href="mailto:florence.edouard@gmail.com">florence.edouard@gmail.com</a>
George Labonté	Association Wacapan	Saint Georges	Palikur	
Berchet Labonté	Association Takaa - Président	Saint Georges	Palikur	<a href="mailto:lb.berno@live.fr">lb.berno@live.fr</a>
Emma Labonté	Association Takaa	Saint Georges	Palikur	
Olivier Labonté	Association Wacapan	Saint Georges	Palikur	
Louis Vincent	Tileuyu		Kalina	
Nicole Chambron	Ligue des Droits de l'Homme	-	-	
Tony Kajuma	FOAG	St. Laurent du Maroni	Kalina	
Episeulu Alataripo		Antecume Pata	Apalai/Wayana	7153472
Aluwamali Upuhe		Talwen	Wayana	radio
Linia Opoya		Talwen	Wayana	~0694280916
Senita Simanku		Talwen	Wayana	radio
Aitalewa Palanaiwa		Antecume Pata	Wayana	radio
Lopen Kowe		Talwen	Wayana	radio
Toko Toko Alounaouale		Elahe	Wayana	radio
Mimisiku Puptu		Antecume Pata	Wayana	radio

Naam/Nome/Nom	Representação	Dorp/Comunidade /Commune	Etnia	tel/email
Opoya Malilu		Talwen	Wayana	radio

## SURINAME

Naam/Nome/Nom	Representação	Dorp/Comunidade/Commune	Etnia	tel/email
Louis Biswane	Basja/KLIM board member	Pierrekondre	Lokono	
Ipomadi Pelenapin	Stamhoofd -VIDS board member	Kawenhaken	Wayana	8763475
Ashongo Alalaparoe	Granman	Kwamalasamutu	Tiriyó/Trio	853-7100
Ewka Oochpatapo	HoofdKapitein	Sipaliwini Savanne	Tiriyó/Trio	8949038
Jona Gunter	Dorpshoofd/VIDS board member	Erowarte	Kaliña	<a href="mailto:jona.gunther@hotmail.com">jona.gunther@hotmail.com</a>
Ricardo Pané	Dorpshoofd/VIDS chair	Christiaankondre	Kaliña	
Lesley C. Artist	Dorpshoofd/VIDS vice chair/ OSIP chair/member of Parliament	Redi Doti	Lokono	8654309
Ramses Kajoeramari	Dorpshoofd/KLIM board member/member of Parliament	Langamankondre	Kaliña	
D.C. Lewis	Dorpshoofd/VIDS board member	Apoera	Lokono	<a href="mailto:lewis.d.c@hotmail.com">lewis.d.c@hotmail.com</a>
George Awankaroe	KLIM - Coordinator	Langamankondre	Kalina	<a href="mailto:giorgiotm@gmail.com">giorgiotm@gmail.com</a>
Laurens Swedo	Vertegenwoordiger	Bernharddorp	Kaliña	8870434
Roberto Joghi	Dorpshoofd	Donderskamp	Kalina	8863030
Joppo Alapate	Kapitein	Wanapan	Trio	radio
Apituk Noahe	Granman	Apetina	Wayana	8678411
Ai Ai	BO	Kwamalasamutu	Trio	
Pisaive Padoe	Kapitein	Paloemeu	Tiriyó/Trio	8872593
Aines	Kapitein	Apetina	Tiriyó/Trio	radio
Sanaupe Moshesi	Kapitein/VIDS board member	Tepoe	Tiriyó/Trio	7119162
Wendy Api	R.R.	Langamankondre	Kaliña	
Christina Awankaroe	Basja	Langamankondre	Kaliña	7130641
Richenel Awankaroe	R.R.	Langamankondre	Kaliña	
Sandra Arichero-Jeffrey	Bureau VIDS	Apoera	Lokono	
Albertus M. Biswane	Dorpshoofd	Matta	Lokono	8687985
Url Tapoto	Dorpshoofd	Pikin Saron	Kaliña	8802504
Patrick Mandé	Dorpshoofd	Wit-Santi	Kaliña/Lokono	8255109
Romoe Alatoe	R.R.	Langamankondre	Kaliña	
Anastacia Aloema-Sjinga	Basja	Christiaankondre	Kaliña	
C. Aloema	HoofdBasja	Christiaankondre	Kaliña	
Marijke Hariwanari	Lid Worian	Christiaankondre	Kaliña	7104303

Naam/Nome/Nom	Representação	Dorp/Comunidade/Comune	Etnia	tel/email
Harry Daniël	Dorpshoofd	Cupido	Lokono	
A.Reginald Aroepa	Dorpshoofd	Grankreek	Lokono	8908573
Candy Toenaé	Vertegenwoordiger	Maho	Kaliña	
Bertinus Oeloekanamoe	R.R.	Langamankondre	Kaliña	
S. Oeloekanamoe		Langamankondre	Kaliña	8119184
Ruben Scholsberg	Dorpshoofd	Kalebas kreek	Kaliña	8136068
André Alemwaré	HoofdBasja	Langamankondre	Kaliña	
Edgar Majarawai	Basja	Christiaankondre	Kaliña	7153472
Theo Jubitana	Vertegenwoordiger	Hollandse Kamp	Lokono	<a href="mailto:theojubitana@hotmail.com">theojubitana@hotmail.com</a>
V. Aloema	Adj. Distr. Secr. Marowijne		Kaliña	71066125
Cylene France	student	Apoera	Lokono	<a href="mailto:cykre.france@yahoo.com">cykre.france@yahoo.com</a>
S. Aloewanai	Basja	Christiaankondre	Kaliña	<a href="mailto:alvestar@hotmail.com">alvestar@hotmail.com</a>
S. Alamyawari	Basja	Langamankondre	Kaliña	8123595
Joan van der Bosch	Dorpshoofd	Pikin Poika	Kaliña	
Leo Maipio	Dorpshoofd	Bigi Ston	Kaliña	8156142
Carla Madsian	Bureau VIDS	-	-	<a href="mailto:cnmadsian@gmail.com">cnmadsian@gmail.com</a>
Loreen Jubitana	Directeur Bureau VIDS			<a href="mailto:infovids@vids.sr">infovids@vids.sr</a>
Max Ooft	Bureau VIDS	-	-	
R. Biswane	Vertegenwoordiger	Columbia		8561508
Franklin Janomo	Dorpshoofd	Corneliskondre	Kaliña	
B. Pané		Langamankondre	Kaliña	7186733
Milton Kam	Fotograaf	-	-	7101180
Ricardo MacIntosh	Dorpshoofd	Washabo	Lokono	<a href="mailto:r.macintosh@hotmail.com">r.macintosh@hotmail.com</a>
Anderson	Dorpshoofd	Tibiti	Kaliña	

## INTRODUCTION

La Troisième Rencontre Transfrontalière des Peuples Amérindiens du Brésil, de la Guyane Française et du Suriname fait suite à la deuxième rencontre, qui a eu lieu à Saint Georges de l'Oyapock, en Guyane Française, entre le **1 et le 4 décembre 2009**, à laquelle plus de 170 personnes ont participé. Il s'agit des événements donnant séquence à la réunion de travail pour l'articulation en réseaux des acteurs de cette région transfrontalière au sujet des propositions de développement durable pour les peuples amérindiens, qui s'est tenue à Macapá, entre le **10 et le 13 novembre 2008**, en présence de 53 participants .

Les quatre thèmes proposés dans le cadre de cette rencontre sont une continuation des débats tenus lors des réunions antérieures et des nouvelles propositions faites dans la session plénière de la dernière rencontre.

Dans ce document, une petite synthèse est présentée pour chaque thème. Celle-ci est composée par deux parties: une première, introductive, qui présente des informations générales et une deuxième, qui porte sur les particularités du sujet dans le contexte de chaque pays.

### Thèmes

- Les Terres Indigènes et leur gestion socio environnementale;
- Les problèmes sociaux dans les communautés autochtones: la drogue, l'usage abusif d'alcool, violence contre les femmes;
- Les langues indigènes, l'éducation et l'avenir de la jeunesse;
- Le changement climatique: les effets dans les communautés autochtones et les mécanismes internationaux.

### Séances thématiques spécifiques:

- Les Peuples non contactés;
- Les impacts des projets d'infrastructure;
- Le mouvement indigène dans les trois pays.

## THÈME 1. LES TERRES INDIGÈNES ET LEUR GESTION SOCIO ENVIRONNEMENTALE

### 1.1. Cadre juridique et la reconnaissance des aires d'usufruit exclusif des populations amérindiennes

Le thème "Les Terres Indigènes et leur gestion socio environnementale", passe, nécessairement, par la question de la reconnaissance des droits territoriaux indigènes. En ce qui concerne les droits d'occupation des zones délimitées pour l'usufruit exclusif des peuples amérindiens et les droits d'usage des ressources naturelles, le cadre

juridique est différent parmi les trois pays. Le Brésil est signataire de la Convention 169 de l'OIT- Organisation Internationale du Travail, ce qui signifie que les peuples autochtones brésiliens ont un « status différencié » qui leur assure la possession permanente des terres traditionnellement occupées par eux et l'usufruit exclusif sur les richesses naturelles du sol des terres qui leur sont attribuées.

Il n'est pas de même en Guyane Française et au Suriname. La France et le Suriname ne sont pas signataires de cette Convention, et le fait de ne pas reconnaître officiellement l'existence de ces communautés empêche l'allocation des terres pour l'usufruit exclusif de celles-ci.

### **Brésil**

Au Brésil, la Constitution Fédérale de 1988 assure aux peuples amérindiens « les droits d'origine sur les terres qu'ils traditionnellement occupent ». Après leur délimitation et homologation les terres restent toujours patrimoine de l'Etat brésilien et les peuples qui les occupent, en possédant un « status différencié », détiennent la possession permanente et l'usufruit exclusif des ressources naturelles existantes sauf ceux du sous-sol.

En ce qui concerne les communautés autochtones de l'Amapa et du nord du Para, toutes les terres revendiquées par les indigènes ont eu leur processus de reconnaissance achevé (identification, démarcation, homologation et registre).

Les activités traditionnelles réalisées par ces communautés ne sont pas admises à l'intérieur des aires de protection intégrale existantes dans la région, telles que le *Parque Nacional do Cabo Orange* ou le *Parque Nacional Montanhas do Tumucumaque*. Autrement dit, les indigènes n'ont pas le droit de réaliser des activités telles que la pêche, la chasse et l'agriculture qu'à l'intérieur de leurs Terres Indigènes.

Le principal défi auquel les peuples autochtones qui habitent la région doivent faire face à ce jour est de penser les stratégies de management de leur territoire, en défendant ses limites des éventuelles invasions toujours en quête de maintenir leur qualité de vie avec les ressources disponibles.

### **Guyane Française**

En Guyane Française, les amérindiens sont des citoyens français depuis la fin des années 60. Après longtemps de revendications en 1987 ils ont réussi à avoir la reconnaissance officielle des Zones de Droit d'Usage (les ZDU), qui néanmoins n'ont pas été établies tout de suite. Pour la création d'une ZDU (qui ne se destinent pas exclusivement à des populations indigènes mais aussi à d'autres groupes traditionnels tels que les afro descendants - *bushinenge* ou *maroons*), les communautés doivent constituer une association et ensuite faire la demande de droit d'usage d'un territoire à l'État, afin d'assurer le droit de poursuivre la réalisation de leurs activités traditionnelles de chasse, pêche, cueillette et agriculture.

Actuellement, il y a 24 ZDUs à l'usage des amérindiens représentant une surface totale de 679.214 ha. Depuis la moitié des années 90 des demandes en faveur de leur expansion sont engagées et les processus sont en cours. Les *Palikur* du côté français du bas Oyapock (environ 600 personnes) sont le Seul groupe indigène à ne pas posséder une ZDU, habitent encore dans une petite zone agricole, susceptible à contestations. Actuellement les *Palikur* essaient de délimiter et de faire reconnaître une zone d'usage traditionnel d'environ 30.000 ha au nord de la ville de Saint

Georges de l'Oyapock qu'ils sont prêts à partager avec les *Saramaka*, une petite communauté de *marrons* présente dans la région. A son tour, les communautés amérindiennes d'Awala-Yalimapo et de Camopi revendiquent la révision des limites de leurs ZDUs, puisque la surface actuelle crée des contraintes à l'organisation des villages.

En tant que figure juridique, les ZDUs sont susceptibles de suppression si les instances de l'Etat ne feraient pas preuve de l'usage par les habitants qui les occupent. Face à la faiblesse de ce dispositif, maintes associations indigènes revendiquent la consolidation juridique des ZDUs.

En ce qui concerne le droit d'usage des ressources naturelles existantes à l'intérieur des Aires de protection environnementales, les amérindiens (et d'autres populations traditionnelles) ont le droit de réaliser ses activités non seulement au sein des ZDUs mais aussi dans d'autre Aires, comme le Parc Naturel Régional de Guyane (PNRG), créé en 1995, et dans le Parc Amazonien de Guyane (PAG), établi en 2007. Un des objectifs du PNRG est de promouvoir le développement local et durable de son territoire en s'appuyant sur un développement économique, respectueux de l'environnement naturel et socioculturel au profit de leurs habitants. Le PAG, quant à lui, est divisé en "aire de libre adhésion", auxquelles les communes peuvent adhérer afin de faire partie d'un projet global de développement et de protection environnementale. Dans un processus d'adhésion, la surface de la commune est ajoutée à l'aire totale du Parc qui est donc constituée par "l'aire de cœur" et par "l'aire de libre adhésion". Au cas où les communes n'acceptèrent pas d'adhérer à "l'aire de libre adhésion", l'aire total du Parc équivaut à son "aire de cœur".

Les communautés qui habitent dans les aires protégées et qui y obtiennent ses moyens de subsistance font partie du code de création des Parcs et peuvent donc entrer dans les "aires de cœur"<sup>1</sup> afin de pratiquer ses activités traditionnelles. Même permettant seulement l'occupation de ces aires par des communautés traditionnelles (amérindiennes et *bushinenge*), les Parcs sont aussi ouverts à la réalisation des activités économiques dès le tourisme jusqu'à l'exploitation minière (à l'exception de "l'aire de cœur"). Etant donné ce dispositif assez flou on ne sait pas comment se fera les objectifs "maintenir et de mettre en valeur" les cultures de ces communautés.

Il convient aussi de mettre en lumière l'existence, en Guyane Française, des communes administrés par des communautés autochtones. Les *Kali'na*, par exemple, participent à l'administration de la commune d' *Awala Yalimapo*, tandis que les *Wayapi-Teko* participent à l'administration de Camopi. Ainsi, la commune de Camopi, dont la surface est intégrée au Parc peut être vue comme un outil visant à assurer la préservation des conditions nécessaires à l'existence de cette communauté.

### **Suriname**

Au Suriname, l'allocation des terres à l'usufruit exclusif des peuples amérindiens n'est pas prévue par la loi, ce qui incite une mobilisation de la part des organisations indigènes afin de revendiquer leur droit par rapport l'occupation de ses territoires traditionnels. Ainsi, le manque de reconnaissance légale en tant que figure juridique, les

---

<sup>1</sup> artigo L331-4-1 da Lei de 2006 sobre os Parques naturais.

empêche de procéder à une réquisition au tribunal national dans les cas de perte involontaire de leurs territoires et des ressources naturelles existantes. La stratégie utilisée visant à revendiquer le droit à l'usufruit des Terres occupées par les communautés autochtones passe donc par les tribunaux internationaux. Cette alternative se justifie par un dispositif, présent dans la Constitution du Suriname, qui oblige le pays à suivre les dispositions des Conventions dont il est signataire. Les décisions en faveur des peuples traditionnels dans ces instances sont ainsi utilisées afin de contraindre le gouvernement et de promouvoir le changement du texte de la Constitution au sujet de la reconnaissance de leurs droits..

Etant signataire de la Déclaration de l'ONU portant sur les Droits des Peuples Autochtones (2007), de la *Caricom Charter of Civil Society* (1997), de la Convention sur la Diversité Biologique (1996), de la Convention pour l'élimination de la Discrimination Raciale (CERD, 1984) et de la Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme (OAS, 1987) le Suriname s'est engagé à respecter la culture et les modes de vie des peuples indigènes et à reconnaître leurs droits aux terres qu'ils habitent. A plusieurs reprises, il a été suggéré au gouvernement de changer la législation nationale en faveur de la reconnaissance des droits de peuples amérindiens pour qu'ils puissent jouir de leur territoire et des ressources existantes.

La décision de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme en faveur du peuple afro descendant *Saramaca* dans leur dispute contre l'État justifie l'efficacité de cette procédure dans la revendication de la reconnaissance des droits des peuples traditionnels. Le 12 août 2008, cette Cour a réaffirmé sa décision, prise en novembre 2007, stipulant que la reconnaissance, la démarcation et l'homologation du territoire *Saramaca* par le gouvernement du Suriname devraient être faites jusqu'à décembre 2010. Le jugement a fait remarquer que toutes les terres occupées par les peuples traditionnels du Suriname leur appartient, ce qui oblige l'État à créer une loi au sujet de la reconnaissance du droit collectif à la terre et, également, de respecter le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté vis-à-vis tous les projets susceptibles de changer le territoire.

Le succès de ce cas a encouragé la population indigène à adopter cette procédure et, en 2007, les huit communautés du *Bas Marowijne* ont fait une demande à la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme. La communauté indigène *Maho*, a également fait sa demande, en 2009. Les deux cas ont été considérés admissibles par la Commission et sont actuellement en cours. Au niveau national, les peuples autochtones sont en train de réunir des preuves attestant leur usage et occupation à travers la démarcation des terres traditionnelles, y inclut des études historiques sur la gestion territoriale selon leurs traditions. La VIDS, en tant qu'autorité nationale des peuples indigènes a elle aussi engagé une démarche à partir de l'élaboration d'une loi et de plusieurs pétitions afin d'obtenir la reconnaissance, de la part du gouvernement, du droit des communautés amérindiennes à la terre et le respect des droits humains.

## **1.2. Gestion socio environnementale**

Au-delà des questions à propos le cadre juridique sur la reconnaissance des droits territoriaux des peuples amérindiens, la formulation et la mise en place des stratégies de gestion territoriale constituent aussi de défis auxquels les différentes populations autochtones qui habitent la région doivent faire face. Même si les droits territoriaux sont garantis légalement par la Constitution Fédérale (le cas du Brésil), les peuples indigènes sont

confrontés à d'autres défis qu'ils doivent surmonter pour que leur reproduction physique et culturelle soit assurée selon leurs traditions.

Grande partie des communautés a des problèmes qui jouent un rôle critique dans la gestion socio environnementale de leurs territoires, telles que le manque de ressources (souvent motivée par la pression de la société environnante colons immigrants attirés par l'exploitation minière, chasseurs et pêcheurs), le changement de leurs modes de vie et moyens de subsistance (sédentarisation, production vers le commerce), les fréquentes invasions des terres par des non indigènes et les impacts survenus des grands projets d'infrastructure (tels que les travaux liés à l'initiative d'Intégration de l'Infrastructure de l'Amérique du Sud et la construction d'un pont sur le fleuve Oyapock, reliant l' Amapá à la Guyane Française.

### **Brésil**

A ce jour, les principaux soucis qui doivent être surmontés par les peuples amérindiens du côté brésilien de la frontière avec la Guyane Française et le Suriname sont liés aux impacts et conflits relatifs à l'exploitation minière existante dans les environs des Terres Indigènes. Les impacts environnementaux (tels que la suppression de la couverture forestière et la contamination des fleuves par mercure et cyanure) et socio-économiques (l'exploitation minière, au-delà des atteintes à la santé liées à la contamination par mercure et cyanure, attirent aussi des immigrants et souvent se associent à des activités illégales telles que le trafic de drogues et d'armes, la contrebande de marchandises, crimes et prostitution) de ces activités compromettent le bien-être des communautés.

Les impacts des travaux réalisés dans le cadre du PAC (Plan d'Accélération de la Croissance), menées par le Gouvernement Fédérale, sont d'ailleurs préoccupants. D'échelle nationale, le PAC prévoit la construction de grandes œuvres d'infrastructure tels que des autoroutes et, notamment, des centrales hydroélectriques dans des fleuves proches aux Terres Indigènes.

Il convient également de mettre en lumière les changements vérifiés dans les manières d'être de ces communautés, surtout concernant le processus de sédentarisation et aux nouvelles pratiques de consommation et de production (vers le commerce), qui changent de manière significative l'équilibre de ressources naturelles usuellement exploitées.

### **Guyane Française**

Concernant la gestion socio environnementale de leurs territoires, les principaux défis auxquels les peuples amérindiens de la Guyane Française doivent faire face sont relatifs aux contraintes de la taille ou de l'absence des ZDUs (notamment dans la zone côtière). Il est aussi important de noter l'existence d'un contraste remarquable entre les Terres Indigènes situées à l'intérieur et celles qui se retrouvent à la cote, celles-ci étant trop petites. Cette contrainte de surface est à l'origine de problèmes comme, par exemple, une pression plus intense sur les ressources de la faune beaucoup plus grande dans les communautés côtières.

Par ailleurs, les communautés doivent faire face à des problèmes liés aux activités d'exploitation minière comme la dégradation et fragmentation des forêts et les atteintes à la santé dues à la contamination des fleuves par le mercure. L'exploitation minière se trouve notamment dans la partie nord du PAG et les populations autochtones avouent que les actions de cette institution en faveur de l'éradication des activités clandestines s'avèrent insuffisantes. L'administration du PAG, quant à elle attribue à l'État, en tant qu'autorité chargée de faire respecter les lois de la République à l'intérieur du Parc la responsabilité par rapport à l'inefficacité des actions contre l'immigration et l'exploitation minière illégales.

## **Suriname**

Puisque tout le territoire du Suriname (avec quelques exceptions) est patrimoine de l'Etat, celui-ci est le responsable pour l'allocation des terres pour promouvoir soit le développement national soit la protection environnementale. Ainsi, des grandes aires, souvent occupées par des populations indigènes deviennent objet des projets d'exploitation de bois, des activités d'exploitation des ressources végétales et minières, des grandes œuvres d'infrastructure, de production des biocarburants, de centrales hydroélectriques (souvent impliquant le détournement de fleuves). Par ailleurs, fréquemment des individus non indigènes, qui dans leur majorité n'ont pas un lien par rapport le territoire obtiennent des titres individuels de possession de la terre, empêchant les amérindiens d'entrer dans des zones normalement occupées par des communautés traditionnelles.

Plusieurs sont les impacts vérifiés. Parmi ceux-ci on mentionne la perte du patrimoine culturel et des conflits déclenchés par la dispute concernant le droit de possession et d'occupation des territoires traditionnels. Le manque d'une loi exigeant l'étude préalable des impacts sociaux et environnementaux, les peuples indigènes doivent fréquemment faire face à des problèmes tels que la pollution et la dégradation des ressources naturelles essentielles à leur survie. A ce jour, des projets visant à atténuer les effets des changements climatiques comme la négociation et vente des crédits de carbone s'ajoutent justifiant la complexité de la situation existante au Suriname.

## **Questions pour le débat**

### **Thème 1. Les Terres Indigènes et leur gestion socio environnementale**

#### 1.1. La reconnaissance légale par les gouvernements nationaux

1- Quelle est l'importance de la reconnaissance des Terres Indigènes par les gouvernements nationaux?

2 – Les Terres Indigènes ont-elles une surface suffisante par rapport les nécessités de nos communautés?

## 1.2. Les problèmes de gestion socio environnementale dans les zones d'occupation des communautés autochtones

1 – Concernant la gestion des ressources naturelles, vérifions-nous le manque de ressources? En cas affirmatif, quelles seraient les raisons derrière ce manque?

2- Y a-t-il un Plan de management dans notre Terre Indigène? An cas affirmatif, l'initiative est-elle issue de la communauté ou des partenaires externes? Ce Plan est-il en train de mise en place? Vérifions-nous des résultats par rapport ses succès et limites?

3- Les pratiques d'agriculture traditionnelle de subsistance sont-elles réalisées selon les nécessités de nos communautés?

4 – Nos Terres Indigènes sont-elles susceptibles aux impacts des grands œuvres d'infrastructure mises en place à son intérieur ou dans les aires environnantes ? En cas affirmatif, y a-t-il un mécanisme de consultation et/ou de consentement préalable? En cas d'implantation, y a-t-il des mesures de mitigation et de compensation au sujet des impacts de ces œuvres?

## THÈME 2. PROBLÈMES SOCIAUX DANS LES COMMUNAUTÉS INDIGÈNES : DROGUES, L'USAGE ABUSIF D'ALCOOL, VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

L'incidence élevée de problèmes sociaux liés à l'usage abusif d'alcool et de drogues et l'augmentation du nombre de cas dans les communautés amérindiennes dans la région des hauts plateaux de Guyane sont objet de plus en plus d'inquiétude, notamment en ce qui concerne leurs effets et impacts sur l'avenir des jeunes. Outre la dégradation physique et morale des individus, l'usage abusif d'alcool et d'autres drogues peut aussi contribuer à une augmentation des taux de suicide et des cas de violence dans les villages et ainsi constituer non seulement une question de santé mais aussi une importante problématique sociale.

L'augmentation des problèmes de cet ordre est en partie due à une déstructuration sociale des communautés résultante du contact avec les populations non indigènes. Les pressions exercées par la société environnante peuvent influencer ces communautés de manière négative en termes de changement dans leur environnement étant, par exemple, l'origine de la réduction drastique des territoire ou des conflits sur l'accès à des ressources naturelles). Ces pressions motivent d'ailleurs des changements dans leurs modes de vie, ce qui peut être vérifié à travers des

phénomènes tels que la sédentarisation, la production d'articles pour le commerce, l'existence des nouveaux besoins liés à l'augmentation de la demande pour des produits non indigènes.

De plus, on vérifie un nombre croissant des cas de violence contre les femmes au sein des communautés, ce qui constitue aussi un grave problème social dans les peuples indigènes.

## **Brésil**

Au Brésil, des études menées par la FUNASA (l'institution nationale responsable pour l'assistance à la santé indigène) démontrent une incidence élevée des problèmes liés à l'usage abusif de l'alcool et des drogues au sein des communautés amérindiennes. La création des Organes spécifiques à la santé indigène (les Districts sanitaires spéciaux indigènes - DSEI), prévoyant un service particulier aux indigènes, des programmes de formation pour que les propres individus des communautés puissent réaliser cette assistance à la santé font partie d'une initiative gouvernementale visant à rendre plus facile l'accès des peuples indigènes aux services publics de santé. Cependant, les communautés amérindiennes de l'Amapá et du nord du Pará se plaignent des faiblesses dans ce système comme le manque fréquent des médicaments, la difficulté de maintenir un personnel qualifié pour longtemps, la précarité ou manque des moyens de transport pour amener les plus malades aux villes où ils peuvent recevoir des soins et, finalement, le manque d'encouragement pour la réalisation des programmes de formation pour les individus des communautés.

Actuellement, le gouvernement est en train de promouvoir des changements dans le service d'assistance à la santé indigène. Un nouveau établissement, lié au Ministère de la Santé a été créé et on attend une amélioration des services, jusqu'au moment jugés inefficaces.

## **Guyane Française**

Jusqu'aux années 2000, l'assistance médicale aux communautés indigènes de la Guyane Française dépendait de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS). Ensuite, l'administration de l'hôpital de Cayenne a pris en charge cette responsabilité ce qui a néanmoins amené à une bureaucratisation croissante des services. Les médecins et les pharmacies avouent que le système de distribution gratuite des médicaments et la mise à disposition des traitements à l'intérieur du pays crée une concurrence déloyale ce qui peut provoquer leur disparition. Pourtant, si ces services n'étaient pas rendus gratuits, la population amérindienne qui pratique seulement des activités de subsistance n'aurait pas des ressources financières pour avoir accès aux traitements ou payer les médicaments. Par ailleurs, les risques sanitaires sont de plus en plus présents, surtout ceux liés aux activités d'exploitation minière, tels que la contamination des cours d'eau par le mercure, et ceux liés à l'afflux de non indigènes, attirés par cette activité, dont la présence peut influencer négativement les sociétés indigènes conduisant à une augmentation des problèmes d'usage abusif d'alcool et d'autres types de drogue.

Après la création de l'Agence Régionale de Santé (ARS) une réorganisation du secteur de la Santé en Guyane Française a été réalisée, ce qui a permis d'augmenter le système d'assistance médicale dans des endroits isolés. Parmi d'autres initiatives mises en place on mentionne une importante campagne portant sur la prévention de l'usage abusif de l'alcool, réalisée à Camopi. Cette campagne a compté une adhésion importante de la part de la population, à travers l'adoption d'un discours qui mettait en évidence des informations telles que les atteintes de l'alcool à la santé (par exemple, aux fœtus au cours de la grossesse) plutôt que des discours de blâme envers les usagers.

## Suriname

Dans le système de Santé destiné à la population indigène, le service est réalisé par deux institutions: Le Service Régional de Santé (RGD) et la *Medical Mission* (MZ). Le RGD intervient surtout dans les centres urbains des zones côtières tandis que la MZ prends en charge l'assistance dans les zones à l'intérieur du pays. Le principal problème auquel la RGD doit faire face est le manque de médicaments, de personnel pour l'assistance médicale et de ressources financières viabilisant les moyens de transport pour le déplacement des médecins et des malades. Dans les zones à l'intérieur, la MZ se responsabilise pour l'assistance à plus de 59.000 personnes, parmi des indigènes et des *maroons*. Ils comptent 56 ambulatoires dont 17 dans des communautés indigènes. Selon la MZ, Il n'y a pas besoin d'avoir un poste de santé dans chaque village mais, étant donne les grandes distances entre les communautés, les malades doivent souvent être amenés par pirogue aux postes de Santé.

La MZ offre aussi des programmes de formation pour des individus appartenant aux communautés pour qu'ils puissent réaliser l'assistance de routine et, périodiquement, (une fois par mois) le médecin rend visite au village. Le contact journalier avec les postes de Santé est fait avec le siège à la Capitale est fait à travers la radio.

Pour les plus malades, le déplacement jusqu'un hôpital dans la Capitale est gratuit fait par avion. Pourtant une série de problèmes se pose lors de leur arrivée. L'hôpital que jusqu'à récemment recevait les habitants des zones à l'intérieur a réduit le nombre de places disponibles, les obligeant à chercher de la place dans d'autres hôpitaux. De plus, la carte santé offerte par la MZ n'est plus valable dans la capitale, et les malades se voient donc obligés à suivre la bureaucratie afin d'obtenir leur carte vitale, émise par le Ministère des Affaires Sociales pour qu'ils aient le traitement gratuit. Cependant, fréquemment les habitants des zones de l'antérieur ignorent les procédures à suivre et ont d'ailleurs des problèmes de compréhension des renseignements faits en Hollandais. Même après avoir réussi à obtenir le traitement, les personnes rencontre des obstacles pour rentrer chez eux, puisque la MZ ne fait pas les déplacements dans tous les cas. On écoute souvent des témoignages des personnes qui ont dû rester longtemps en ville, sans ressources financières, avant pouvoir retourner à leurs villages.

### Questions pour le débat

#### **1 Sur l'usage abusif de l'alcool et des drogues**

- Vérifions-nous une augmentation du nombre de cas d'usage abusif d'alcool et des drogues au sein de nos villages? En cas affirmatif, quelles sont les raisons derrière cette augmentation ?
- Quand est-ce que l'usage abusif de l'alcool et des stupéfiants devient un problème pour nos communautés?
- Quel est le lien entre les savoirs traditionnels et les traitements offerts par les non indigènes pour les individus considérés « malades » (qui font l'usage abusif d'alcool ou de drogues)?
- Considérons-nous les traitements non traditionnels (offert par les non indigènes) accessibles et adéquats?
- Avons-nous des manières traditionnelles de réprimer les problèmes liés à l'usage abusif de l'alcool et des drogues illégales?

- Avons-nous besoin de faire appel à des mécanismes externes de répression (par exemple la gendarmerie) ?

## **2 Sur la violence contre les femmes**

- Quelles sont les raisons? Vérifions-nous une augmentation du nombre des cas de violence contre les femmes?
- Y a-t-il une corrélation avec l'usage abusif de l'alcool et des drogues illégales?
- Usuellement les « victimes » font appel à quelque type d'aide ? En cas affirmatif, quel type d'aide elles cherchent (des moyens traditionnels ou externes à la communauté) ?
- Qu'est-ce que nous pouvons (devons) faire pour réduire ce problème?
- Qu'est-ce que nous devons faire ou améliorer pour avoir des approches préventifs et des interventions plus efficaces ?

## **THÈME 3. LES LANGUES INDIGÈNES, L'ÉDUCATION ET L'AVENIR DE LA JEUNESSE**

Les principales questions de ce thème concernent d'un côté l'avenir des savoirs traditionnels indigènes et, de l'autre, l'adoption des initiatives d'éducation et de mise en valeur de la culture. Les peuples indigènes détiennent des manières d'expression particulière et inciter la transmission et la continuité de ce patrimoine immatériel aux futures générations est indispensable au renforcement culturel, social et politique de ces peuples.

Il y a une grande inquiétude de la part des communautés amérindiennes des trois pays au sujet de la continuité de la transmission des savoir entre les générations, notamment en ce qui concerne le renforcement des différentes langues indigènes existantes dans la région. Pas seulement les langues, mais d'autres types de manifestations telles que la tradition orale, les danses, les musiques, les pratiques traditionnelles, les connaissances et usages relatifs à la nature et à l'univers doivent elles aussi être mises en valeur. Dans ce contexte, l'éducation traditionnelle et l'éducation formelle doivent joindre les efforts dans le sens d'inciter et de faciliter la transmission de ce patrimoine culturel, en créant des opportunités pour qu'il soit renforcé et mise en pratique.

Au Brésil, la législation relative à l'éducation scolaire indigène permet et assure l'implémentation d'un enseignement différencié. En Guyane Française et au Suriname il n'est pas de même. Ainsi, l'un des grands défis auxquels les communautés indigènes doivent faire face est celui de savoir comment créer des espaces privilégiés de transmission de ces savoirs et les concilier aux obligations établies par le système d'Education de chaque pays.

## BRÉSIL

Depuis quelques décennies, la législation brésilienne permet l'établissement des « écoles indigènes », dans lesquelles le droit à la différence est assuré à partir de l'enseignement des langues indigènes, de la formation des instituteurs amérindiens, de l'incitation à la recherche et à la reproduction des savoirs traditionnels, de l'élaboration des programmes différents, articulant les savoirs des peuples amérindiens avec ceux de la société nationale et de la participation active des communautés dans la définition des objectifs des écoles. Néanmoins, malgré le progrès que ces initiatives représentent, on vérifie l'existence d'un nombre réduit des écoles considérées vraiment « indigènes ». Même en disposant des instituteurs indigènes, ces écoles suivent des calendriers et des programmes identiques à ceux des écoles pour les non indigènes et généralement ne possèdent pas des supports différenciés ou écrits dans leur langue.

Le principal défi à ce jour est celui de réaliser les programmes de formation des instituteurs indigènes, issus des propres communautés pour qu'ils puissent achever leurs études et devenir instituteurs capables d'enseigner des contenus bilingues et interculturel, permettant aux élèves d'avoir accès à des connaissances universelles tout en mettant en valeur les savoirs traditionnels des communautés.

### **Guyane Française**

L'enseignement destiné aux jeunes amérindiens de la Guyane est encore le même de n'importe quel étudiant français. Cependant on vérifie une entrée timide des langues maternelles dans le cadre des écoles, où elles sont présentées en tant que soutien à l'enseignement du Français. La continuité de cette initiative est assurée par les Intervenants en langue maternelle (ILM), dont les contrats, après des années de précarité ont été rendu officiels en 2010, grâce à la volonté du recteur de l'Académie de la Guyane. Malheureusement, malgré la croissance du public scolaire, ces nouveaux acteurs sont encore peu nombreux.

Les langues indigènes sont encore courantes dans les zones de l'intérieur, par exemple, dans les communautés *Wajãpi*, *Teko*, *Wayana* et *Apalai*, où elles sont utilisées par presque toute la population. Dans les zones côtières la situation est assez alarmante : le nombre de locuteurs actifs ne va pas au-delà de 10% de la population parmi les *Lokono*; parmi les *Palikur* et les *Kali'na*, on vérifie respectivement 60 et 70% mais, depuis les années 1980, 90% de ce groupe n'utilise plus la langue maternelle au quotidien.

Il est évident l'inadéquation de la politique nationale d'éducation dans le sens de stimuler et de renforcer la pratique des langues et des cultures autochtones. Mais il est aussi nécessaire de faire remarquer les nouveaux efforts de la part de certaines personnes dans le domaine de l'éducation, notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture), qui présente une conduite de plus en plus ouverte à la diversité culturelle et linguistique de la région.

### **Suriname**

Au Suriname, les écoles fréquentées par les populations amérindiennes doivent suivre le programme adopté par le Ministère de l'éducation, le même dans tout le pays. Malgré le fait d'être obligatoire à tous les enfants, jusqu'à l'âge de 16 ans, le gouvernement n'est pas en mesure d'assurer ce droit à tous. Spécialement dans les zones à

l'intérieur on vérifie un nombre insuffisant d'écoles, de support scolaire et de personnel. Il y a des instituteurs indigènes, mais pas toujours assez qualifiés. L'enseignement de la langue hollandaise, avec de images étranges à la réalité des peuples autochtones rend encore plus difficile l'apprentissage des jeunes indigènes, ce qui amène à une série de problèmes tels que :

- Des enfants sans accès à l'éducation;
- Des enfants avec une formation scolaire faible, ce qui fait remarquer le contraste avec les pratiques et contenus de l'enseignement des centre urbains;
- perte de la culture, des savoirs traditionnels et de la langue maternelle.

Peu d'entre les enfants qui achèvent leurs études continuent leur formation scolaire. S'ils le font, ils doivent se déménager aux villes. Comme dans plusieurs cas les parents ne peuvent pas payer les coûts de formation, d'hébergement et de l'alimentation, souvent les élèves interrompent leurs études de manière précoce.

### **Questions pour le débat**

Quelle est la situation des langues indigènes dans nos communautés?

Quelle est la situation de l'éducation dans nos communautés? Quels sont les défis qui s'imposent et qu'est-ce que nous pouvons faire pour assurer une éducation de qualité pour nos enfants? Qu'est-ce que nous pouvons faire pour améliorer l'enseignement dans les villages?

Comment renforcer l'articulation entre les différentes générations et les contextes traditionnels de transmission des savoirs?

Dans les dernières années, de plus en plus des représentants des communautés amérindiennes sont d'accord quant à l'augmentation de l'occurrence des phénomènes intenses liées au climat comme périodes prolongées de sécheresse ou, au contraire, des pluies torrentielle. Ces changements sont objet d'une mobilisation de l'opinion publique internationale et d'inquiétude de la part des gouvernements, des chercheurs et des communautés. Les peuples indigènes doivent participer à ces discussions et débats, puisque le rôle majeur joué par les forêts dans le maintien du climat est largement reconnu.

Cependant, les forêts ne peuvent pas être réduites à des stocks de carbone<sup>2</sup>. Elles sont beaucoup plus que ça. Plus de 350 millions de personnes habitent dans des forêts et dépendent de ses ressources pour survivre. En effet, toute la planète dépend des forêts, car elles offrent plusieurs éléments dont on dépend pour survivre, comme l'oxygène, de l'eau, de la nourriture et aussi des médicaments.

Les peuples indigènes habitent et protègent les forêts depuis des temps immémoriaux, à travers ses savoirs et pratiques traditionnels. Le changement climatique apporte certainement des nouveaux défis aussi à ce public. Néanmoins, récemment on observe une multiplication des initiatives adoptées afin d'éviter l'intensification de cette phénomène qui ont échoué car, dans leur majorité, elles ont été imposées unilatéralement, sans inclure dans le processus décisives, ceux qui sont vraiment engagés dans la protection des forêts, le communautés qui y habitent.

Les nouvelles initiatives visant à réduire les émissions de carbone à travers la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts— appelées REDD — ne peuvent pas commettre les mêmes erreurs.

Le mécanisme REDD est un dispositif volontaire à travers lequel les pays développés investissent dans la réduction de l'émission des gaz à effet de serre issue du déboisement et de la dégradation environnementale dans des pays en développement comme le Brésil, la Bolivie, le Pérou, l'Indonésie, parmi d'autres. Cet outil peut signifier une nouvelle opportunité mais, pour cela, il ne faut pas seulement reconnaître mais aussi assurer les droits et le rôle joué par les peuples amérindiens dans la protection des forêts.

En ce qui concerne l'adhésion à ce mécanisme et aux impacts sur les communautés indigènes, quelques questions se posent. Parmi celles-là on mentionne l'espace existante et les moyens de dialogue établis entre ces communautés et les autorités publiques ou d'autres institutions. Par ailleurs, il convient d'évaluer, d'une part, tous les

---

<sup>2</sup> Élément chimique qui génère le gaz carbonique dont la libération provoque l'augmentation de l'effet de serre et, par conséquent, le changement climatique.

risques que l'adoption de ce type d'initiative peut engendrer et, d'autre part, les opportunités qui s'ouvrent aux peuples autochtones (par exemple, sur les possibilités d'accès des communautés indigènes brésiliennes au Fond Amazonien, récemment créé).

### **Questions pour le débat**

1 - Quels impacts liés aux changements climatiques pouvons-nous observer dans le contexte des communautés indigènes ?

2 - Quel est notre par rapport le thème des changements climatiques et le rôle joué par les forêts et par les Terres Indigènes?

3- Est-ce que nous sommes suffisamment informés sur les discussions internationales à propos les changements climatiques et les mécanismes internationaux créés pour mitiger ses effets ?

4- Avons-nous un dialogue établi avec les représentants du gouvernement ou avec d'autres institutions sur les politiques publiques au sujet des mécanismes comme le REDD ? Quels sont les risques et les opportunités de ce type de mécanisme ?

## Résolution sur l'orpaillage



Nous, les participants de la Troisième Rencontre Transfrontalière des Peuples Amérindiens du Brésil (Amapá et nord du Pará), de la Guyane française et du Suriname, qui a eu lieu du 7 au 10 décembre 2010 à Galibi, Suriname, en nous manifestant à l'intérêt des peuples autochtones d'aujourd'hui et de l'avenir déclarons:

- L'activité de l'orpaillage menée dans nos territoires et ses environs portent des atteintes sérieuses à nos communautés et à l'environnement. Elle induit des lourds impacts qui peuvent provoquer jusqu'à la mort des individus. Nous dépendons de l'environnement pour notre survie et nous voulons que les graves impacts de l'orpaillage soient éliminés. Parmi les effets néfastes de cette activité on mentionne la pollution des rivières, des forêts, la contamination de l'eau, des poissons, des animaux et, par conséquent, des hommes, des femmes et des enfants.
- L'orpaillage a d'ailleurs d'autres conséquences telles que: la perte de l'autorité traditionnelle, la perte de la culture et de l'identité des peuples amérindiens, l'augmentation des cas de violence, de la criminalité, du trafic de drogues, de la prostitution et de la transmission des maladies comme le malaria, le SIDA et d'autres maladies sexuellement transmissibles.
- L'orpaillage ne nous apporte pas le développement durable. Ses effets néfastes sont beaucoup plus significatifs vis-à-vis ses effets positifs. Quelques personnes peuvent éventuellement s'en bénéficier, mais cette activité porte atteinte à notre avenir et à celui de nos enfants.
- L'orpaillage est un enjeu local, régional, national et transfrontalier et, pour cela, au delà d'un dialogue entre nous, l'amélioration de la coopération entre nos pays s'avère indispensable. L'orpaillage et ses impacts ne sont pas seulement un enjeu technique, mais aussi politique.

- Les gouvernements ont adopté certaines actions qui s'avèrent néanmoins insuffisantes. Dans des nombreux cas, leurs promesses ne sont pas tenues. Il y a un grand écart entre ce qui l'on dit et ce qui l'ont fait. De plus, les initiatives mises en place sont usuellement déconnectées des perspectives et des réalités locales.
- Il y a un manque récurrent d'informations sur l'orpaillage et sur l'exploitation minière dans la région.. L'espace accordé à la participation des populations autochtones dans les prises de décision concernant cette activité comme, par exemple, lors des décision d'attribution des titres d'exploration et d'exploitation minières dans la région est très faible.

Pour cela, nous décidons que:

- Nous ne voulons pas de l'orpaillage dans nos territoires ni hors nos territoires quand ses effets portent des atteintes à nos terres et à nos vies.
- Nous demandons la reconnaissance juridique de nos droits tels que décrits dans la Déclaration de l'ONU sur les Peuples Indigènes et Tribaux et dans la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail, comme notre droit collectif au territoire qui nous traditionnellement occupons, dans les cas où cela n'a pas encore été fait. De plus, nous demandons une meilleure protection de nos droits, y inclut le droit de consentement libre, préalable et éclairé sur toutes les activités qui peuvent nous affecter et, également, notre participation effective dans le cadre de toutes prises de décisions telles que, par exemple, les attributions des titres d'exploitation des ressources naturelles.
- Nous sommes prêts à adopter des initiatives qui nous engagent juridiquement comme, procéder à un appel à des institutions internationales telles que la Cour Inter-américaine des Droits de l'Homme et la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour que le respect de nos droits soit assuré.
- En tant que peuples amérindiens, nous allons améliorer la coopération au sein de nos communautés afin de faire face aux enjeux liés à l'orpaillage et ses conséquences et nous demandons aux gouvernements du Suriname, du Brésil et de la France une démarche pareille, notamment aux niveaux de prise de décision politique et de gestion territoriale.

Ainsi nous avons donc convenu et décidé à Galibi, Suriname, le 10 décembre 2010